



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Évaluation formative du programme Le Canada en fête!

Canada^{ca}



Table des matières

Sommaire	i
1.0 Introduction	1
1.1 But et structure du rapport	1
2.0 Profil du programme	2
2.1 Description du programme Le Canada en fête!	2
3.0 Méthodologie d'évaluation	13
3.1 Champ d'enquête	13
3.2 Limites de la méthodologie	16
4.0 Constatations de l'évaluation	18
4.1 Conception du programme	18
4.2 Prestation du programme	20
4.3 Probabilité de réalisation des objectifs	35
4.4 Caractère adéquat de la mesure et de la surveillance du rendement	36
5.0 Conclusions et recommandations	49
Annexe	55



Sommaire

Le programme Le Canada en fête! a été introduit en 1996 et est exécuté par le personnel de l'administration centrale et des bureaux régionaux du ministère du Patrimoine canadien et des comités provinciaux et territoriaux des célébrations du Canada composés de bénévoles.

Le programme fournit des subventions et des contributions pour les activités communautaires visant à célébrer quatre journées – la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin), la Saint-Jean-Baptiste (le 24 juin), la Journée canadienne du multiculturalisme (le 27 juin) et la fête du Canada (le 1^{er} juillet) – et des contributions pour couvrir les frais d'exploitation de base des comités des célébrations du Canada. Parmi les activités du programme, mentionnons la production d'un spectacle du midi de la fête du Canada sur la colline du Parlement, la coordination du populaire Défi de l'affiche de la fête du Canada qui, chaque année, donne aux élèves l'occasion d'exprimer visuellement leur sentiment d'appartenance à leur pays, et la production et la distribution d'articles promotionnels Le Canada en fête! (petits drapeaux, épinglettes, affiches, etc.).

Les dépenses du programme ont totalisé environ 10 millions de dollars par année depuis plusieurs années alors que le budget de services votés était de 1,376 million de dollars en 2002-2003 et de 777 600 dollars en 2003-2004.

La présente évaluation formative a porté sur la conception du programme, sa prestation, les probabilités d'en réaliser les objectifs et l'efficacité de la surveillance du rendement. Le champ d'enquête comprenait un examen des documents, des entrevues auprès des intervenants clés (cadres supérieurs, directeurs exécutifs régionaux, personnel affecté à la prestation du programme et comités des célébrations du Canada), des sondages téléphoniques auprès des organismes dont la demande avait été acceptée et de ceux dont la demande avait été rejetée, des entrevues auprès d'organisateur des activités qui ont marqué la première Journée canadienne du multiculturalisme en 2003 ainsi qu'auprès de participants à ces activités, et un examen des activités liées à la mesure et à la surveillance du rendement du programme. Ce rapport est fondé sur la recherche effectuée par Goss Gilroy Inc. et Peter Hawden Consulting Inc. La plupart des recherches ont été effectuées à l'été et à l'automne 2003; l'examen de la mesure et de la surveillance du rendement s'est déroulé au cours de l'hiver 2004.

L'évaluation révèle que l'absence d'un budget de services votés stable pour le programme affaiblit grandement sa prestation et occasionne des retards dans le transfert des subventions et contributions aux bureaux régionaux, dans le versement de fonds d'exploitation aux comités des célébrations du Canada et dans le traitement des subventions et contributions accordées aux groupes communautaires; en outre, ces derniers ont moins de temps pour organiser des campagnes de financement, les fonds obtenus dans le cadre du programme Le Canada en fête!



pouvant aider à trouver d'autres sources de financement. Cela entraîne aussi des retards dans la production des articles promotionnels qui, selon certains groupes communautaires, arrivent trop tard pour être utiles.

Le mécanisme de prestation du programme qui fait appel à trois entités (personnel de l'administration centrale, personnel régional et comités bénévoles des célébrations du Canada) est généralement considéré comme un point fort puisqu'il augmente la portée et la visibilité du programme. Cependant, les employés régionaux affirment qu'ils éprouvent des difficultés à fournir le soutien administratif auquel s'attendent les comités, tout en continuant d'assumer les responsabilités liées à l'attribution des subventions et des contributions dont le nombre est élevé et dont chacune, peu importe le montant, doit être entrée dans le Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC) du Ministère. La distribution des articles promotionnels et la coordination du Défi de l'affiche de la fête du Canada exigent beaucoup de travail, mais ces tâches sont bien accueillies.

Les organismes qui ont fait une demande sont généralement satisfaits de la prestation du programme et croient que leurs projets accroissent la fierté envers le Canada, encouragent la célébration de notre pays, contribuent à une meilleure sensibilisation communautaire et rassemblent les Canadiens. Les résultats obtenus portent à croire que la « portée » du programme est importante; en effet, plus de 40 p. 100 des organismes dont la demande avait été acceptée ont affirmé que leurs événements communautaires avaient attiré plus de 1 000 participants et, selon les rapports des comités, les événements tenus durant la période du Canada en fête avaient attiré beaucoup plus que le quart des Canadiens.

La portée du Défi de l'affiche de la fête du Canada est aussi importante avec plus de 19 500 élèves y ayant participé en 2003, une augmentation de 30 p. 100 par rapport à l'année précédente. L'examen des activités (qui ne comprenait pas le spectacle du midi de la fête du Canada sur la Colline du Parlement) semble indiquer que le volet des subventions et contributions, le Défi de l'affiche de la fête du Canada et les articles promotionnels sont les éléments qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs du programme.

Les organismes ayant reçu des fonds, le personnel du Ministère et les comités des célébrations du Canada ont formulé des points de vue partagés à propos des avantages de la nouvelle Journée canadienne du multiculturalisme. Même si on soutenait généralement l'idée d'une journée qui célèbre tous les Canadiens sans exception, on s'est dit préoccupé du fait qu'aucune ressource supplémentaire n'était consacrée à cette journée et on craignait que cette célébration ne vienne amoindrir le message transmis lors de la fête du Canada, selon lequel il n'existe qu'une seule citoyenneté.

L'évaluation révèle qu'on pourrait améliorer la possibilité de réaliser les objectifs du programme en prenant plus rapidement des décisions sur les demandes de financement, en distribuant plus rapidement les articles promotionnels et les guides du Défi de l'affiche de la fête du Canada



destinés aux enseignants et en augmentant modérément les petits budgets d'exploitation des comités des célébrations du Canada afin de veiller à ce que leurs membres puissent se rencontrer périodiquement et sensibiliser les collectivités.

Le rapport contient certaines suggestions pour améliorer la surveillance et la mesure du rendement du programme. Les sondages d'opinion publique sur le programme effectués à ce jour ont servi essentiellement à l'élaboration du programme; il faudrait aussi effectuer un sondage auprès du public afin d'obtenir des données de base sur la mesure dans laquelle les Canadiens sont sensibilisés à la diversité du pays et sont fiers de leur patrimoine, données qui permettraient de mesurer les progrès réalisés. On pourrait améliorer la pertinence des données recueillies par l'entremise des questionnaires provinciaux et territoriaux « Le Canada en fête! », qui sont présentées dans le résumé annuel des réponses à ces questionnaires, ainsi que la capacité du SGISC d'établir des rapports sur les fonds attribués à chaque journée de célébration. En outre, grâce à quelques efforts supplémentaires, on pourrait recueillir les commentaires de ceux qui ont reçu des articles promotionnels et des guides du Défi de l'affiche destinés aux enseignants en accompagnant les envois postaux d'un questionnaire; cette information pourrait servir lors d'une évaluation sommative.

Le rapport comprend six recommandations, dont la première exige qu'on lui porte une attention particulière avant de faire d'autres améliorations au programme.

1. Régler le problème que constitue l'absence de financement stable du programme Le Canada en fête! ou réduire les activités du programme afin qu'elles correspondent au budget des services votés.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : Le manque à gagner au budget de services votés est, en fait, à l'origine d'un grand nombre de difficultés qui touchent le programme depuis dix ans. Jusqu'à présent, aucun fond n'a été trouvé dans le ministère pour 2005-2006.

La détermination d'une source stable de financement pour Le Canada en fête! est une priorité sur laquelle le Ministère devra se pencher à l'automne 2004. En plus de chercher un financement stable à long terme, le personnel du programme élaborera des options d'activités en fonction des divers niveaux de financement.

Date de la mise en œuvre : Automne 2004

2. Pour veiller à ce que les décisions sur les demandes de subventions et contributions soient prises dans des délais appropriés et en maximiser l'impact, déplacer l'échéance relative à la présentation des demandes de financement du 31 mars à une date antérieure



(p. ex. le 31 janvier) et négocier la simplification de l'information qui doit être entrée dans le Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions, particulièrement lorsque les fonds alloués sont très peu élevés.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : En avançant l'échéance pour la présentation des demandes de S&C, on pourra émettre, en temps opportun, les chèques aux groupes clients et maximiser l'impact du programme. Les gestionnaires et les agents de programme régionaux discuteront de la faisabilité et de la mise en œuvre de cette recommandation à la réunion nationale annuelle prévue pour l'automne 2004. Un groupe de travail de gestionnaires et d'agents de programme a été mis sur pied pour étudier plus en détail la faisabilité de cette recommandation et développer un plan de mise en œuvre d'ici décembre 2004.

Le personnel du programme a apporté certains ajustements au SGISC. Le programme va également explorer, en consultation avec le Centre d'expertise, la faisabilité d'ajouter d'autres modifications et simplifications au SGISC pour les petites S&C. La haute direction s'est engagée à rencontrer tous les directeurs exécutifs régionaux, les présidents et les vice-présidents pour discuter de d'autres points d'intérêt.

Dans la recherche d'une source stable de financement, le personnel du programme, en consultation avec le Centre d'expertise, définira des possibilités de structures du programme pour accélérer le processus de financement.

Date de la mise en œuvre : Décembre 2004

3. Produire et distribuer les articles promotionnels et le matériel d'apprentissage plus tôt chaque année afin d'en maximiser l'impact.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : Le matériel promotionnel du programme doit être livré aux groupes communautaires plus tôt dans l'année, pour en maximiser l'effet. Depuis la rédaction du rapport, les commandes et la distribution des articles promotionnels (drapeaux, épinglettes, signets, etc.) pour Le Canada en fête! relèvent d'une autre direction au sein de la Direction générale. À la réunion nationale de l'automne 2004, les responsables du programme se sont engagés à établir, en consultation avec les régions, un meilleur calendrier de livraison du matériel promotionnel. En outre, ils ont pris en charge la coordination des commandes et de la livraison des articles promotionnels concernant Le Canada en fête!

Chaque année, les employés du programme tentent de présenter aux enseignants un guide



d'activités bien documenté, en guise d'outil pédagogique pour le Défi de l'affiche, et mènent, à cette fin, de longues consultations auprès de tout le personnel régional. Cette année, le Ministère collabore avec l'Institut du Dominion et la Fondation Historica, deux organismes réputés dans les domaines de l'éducation et de l'histoire, à l'élaboration du guide d'activités et du site Web connexe. Le processus de consultation relatif au guide d'activités de 2005 s'est terminé en juillet et son élaboration est presque achevée. L'échéancier initial pour la livraison du guide et le formulaire de commande l'accompagnant était la fin de septembre. Le personnel du programme compte maintenant distribuer le guide d'activité d'ici la fin novembre 2004. Le personnel du programme entend aussi évaluer ce nouveau partenariat pour déterminer les suivis à venir d'ici mars 2005. Le site Web est en cours d'élaboration et devrait être lancé lors de la livraison du matériel imprimé au public. En livrant en temps opportun ces ressources aux écoles, aux groupes de jeunes et autres, on maximisera l'impact du Défi de l'affiche et en augmentera le taux de réponses.

Date de la mise en œuvre : Mars 2005

4. Examiner si les fonds d'exploitation du programme peuvent être réaffectés à l'interne afin de permettre une augmentation modeste des budgets les moins élevés des comités des célébrations du Canada en vue d'accroître la visibilité du programme et son impact possible et imposer à tous les comités des critères uniformes pour la présentation des rapports.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : Les comités ont continuellement déploré le manque de ressources adéquates et ont dû supporter un fardeau supplémentaire lorsque le programme Le Canada en fête! a absorbé d'autres journées de célébration. À la suite de consultations auprès des directeurs exécutifs régionaux, une augmentation ponctuelle des budgets des comités a été recommandée pour 2004-2005, 40 % en fonds de fonctionnement et 20 % en fonds de démarrage pour les communautés.

Afin d'accroître le niveau de financement actuel ou simplement de le maintenir, le Ministère demandera, à l'automne 2004, une base de financement stable pour le programme Le Canada en fête! pour 2005-2006 et les exercices qui suivront. Ceci réglerait un problème qui persiste depuis dix ans. En outre, le Ministère a promis de revoir le budget qu'il affecte présentement au programme Le Canada en fête!

Le personnel du programme a révisé les accords de contribution, particulièrement en ce qui concerne les exigences du programme Le Canada en fête!, et les mettra en œuvre. Les accords de contribution ainsi que les exigences de reddition de compte ont été discutées avec les comités et des agents/gestionnaires de programme à la réunion de l'automne



2004. Un groupe de travail composé de gestionnaires et d'agents de l'administration centrale et des régions y a été mis sur pied; les recommandations finales seront mise de l'avant d'ici mars 2005.

Date de la mise en œuvre : Printemps 2005

5. Réduire la charge de travail qui découle de la prestation du programme Le Canada en fête! en concentrant le temps et les ressources aux volets du programme qui ont la plus grande portée et la plus grande valeur éducative.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : La lourde charge de travail a posé de grandes difficultés dans les régions et à l'AC. Le personnel tente de simplifier la méthode d'exécution du programme Le Canada en fête! D'ailleurs, il s'est engagé à élaborer, pour l'exécution du programme, le concept d'une « boîte à outils », dans laquelle seront présentées aux régions des initiatives obligatoires et facultatives qui permettent une spécificité régionale. Les volets nationaux comprendront le Défi de l'affiche de la Fête du Canada et le financement du programme Le Canada en fête! Il faudra, toutefois, débattre de ce projet plus à fond à la réunion nationale à l'automne 2004, afin de parachever la liste des éléments facultatifs.

La stabilisation éventuelle du financement aidera à déterminer la capacité du programme et à établir les priorités. Elle permettra également de traiter la charge de travail, l'exécution du programme et la capacité du programme au même niveau dans toutes les régions.

Date de la mise en œuvre : Printemps 2005

6. Faire en sorte que le programme soit davantage prêt à faire l'objet d'une évaluation sommative en 2005 en recueillant des données de base sur la mesure dans laquelle les Canadiens sont sensibilisés à la diversité du pays et sont fiers de leur patrimoine ainsi que de l'information supplémentaire sur les résultats à court terme.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : En attendant l'évaluation sommative de 2005, le personnel du programme modifie en conséquence le questionnaire qui est soumis aux comités des célébrations du Canada à l'automne 2004. Il examine également les outils de collecte des données tels que les rapports sommaires annuels, le rapport final d'une page et les rapports du SGISC. Des modifications sont d'ailleurs apportées à ces rapports, afin de faciliter le repérage des données. En outre, le personnel étudiera la possibilité d'inclure



des questionnaires dans les envois et s'informeront auprès des Cybercommunications de la possibilité d'inclure un questionnaire en ligne sur le site Web du Défi de l'affiche.

Lorsque le financement sera stabilisé en 2005-2006 et que les ressources le permettront, les responsables du programme envisageront la possibilité d'effectuer un sondage de l'opinion publique. Ils continuent à suivre les résultats des sondages existants.

Date de la mise en œuvre : Printemps 2005



1.0 Introduction

1.1 But et structure du rapport

La présente évaluation formative avait pour but de déterminer : a) le caractère adéquat de la conception du programme Le Canada en fête!; b) le caractère adéquat de la prestation du programme; c) les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs; d) le caractère adéquat de la surveillance du rendement et des systèmes mis sur pied à cette fin.

Le rapport comprend cinq sections :

- Section 1.0 - Introduction
- Section 2.0 - Profil du programme
- Section 3.0 - Méthodologie d'évaluation
- Section 4.0 - Constatations de l'évaluation
- Section 5.0 - Conclusions et recommandations



2.0 Profil du programme

Le profil du programme donne une brève description du programme Le Canada en fête! : historique, objectifs, liens avec les objectifs stratégiques du Ministère, résultats escomptés, principales activités, ressources, dépenses et gouvernance.

2.1 Description du programme Le Canada en fête!

2.1.1 Historique

En 1981, le gouvernement du Canada a établi un programme permanent visant à financer les célébrations de la fête du Canada partout au pays et, en 1985, des comités bénévoles de la fête du Canada ont été formés dans chaque province et territoire pour organiser les célébrations locales¹.

En 1996, le programme a été renommé « Le Canada en fête! » et a été élargi pour couvrir la période du 21 juin au 1^{er} juillet durant laquelle on célèbre la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin), la Saint-Jean-Baptiste (le 24 juin)² et la fête du Canada (le 1^{er} juillet). La Journée canadienne du multiculturalisme a été ajoutée à la période du Canada en fête en 2002 et a été célébrée pour la première fois le 27 juin 2003. On a ajouté cette nouvelle journée de célébration pour reconnaître et célébrer les contributions des collectivités et groupes multiculturels divers à la société canadienne et réaffirmer l'engagement du Canada envers la démocratie, l'égalité et le respect mutuel³.

Parmi les autres responsabilités qui incombaient, jusqu'en 2003-2004⁴, à l'administration centrale dans le cadre du portefeuille du Canada en fête, mentionnons : la protection et la promotion des symboles (mise à jour et distribution d'affiches, de guides, etc.; réponse à des demandes d'utilisation de symboles canadiens sur des produits – p. ex. drapeau, feuille d'érable, etc.), la distribution d'articles promotionnels aux députés et sénateurs et la participation à l'organisation d'événements spéciaux qui exigent une intervention nationale (p. ex., le 14 septembre 2001, Journée de deuil sur la colline du Parlement pour les victimes du 11 septembre).

¹ Ministère du Patrimoine canadien. *La fête du Canada. Généralités.*

² Les activités de la Saint-Jean-Baptiste à l'extérieur du Québec sont admissibles.

³ Communiqué de presse du ministère du Patrimoine canadien, 13 novembre 2002.

⁴ En vertu d'une restructuration effectuée en 2002-2003, on a transféré certaines activités du programme Le Canada en fête! à la Direction du cérémonial d'État et des événements ministériels.



En 2002, on a affecté au programme Le Canada en fête! des subventions et contributions ponctuelles de 1,5 million de dollars pour soutenir des célébrations communautaires commémorant le 50^e anniversaire de l'accession de la Reine au trône. Ces fonds supplémentaires ont été soumis aux conditions du programme Le Canada en fête!

En novembre 2003, un nouveau programme, Célébrations, commémorations et apprentissage, qui englobe l'ancien programme Le Canada en fête!, a été approuvé. La mise en oeuvre du nouveau programme reposera sur la politique nationale en matière de commémorations et un plan quinquennal qui englobe les célébrations, les commémorations et l'apprentissage relatifs au Canada.

2.1.2 Objectifs

Les objectifs du programme Le Canada en fête! approuvé en 2002⁵ consistaient à :

- améliorer l'appréciation de la riche diversité des cultures, de l'ethnicité, des langues et de la géographie du Canada en favorisant des rencontres et l'établissement de liens entre les Canadiens;
- inspirer de la fierté pour le patrimoine de notre pays en permettant aux Canadiens d'échanger leurs expériences, leurs récits, leurs mythes et leurs symboles;
- contribuer à l'élaboration du modèle canadien distinctif de citoyenneté partagée – modèle dont les valeurs sous-jacentes sont le compromis, la responsabilité et le respect mutuels ainsi que la diversité.

2.1.3 Liens avec les objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien a quatre objectifs stratégiques : contenu canadien, participation et engagement dans le domaine culturel, en relation les uns avec les autres, et citoyenneté active et participation communautaire.

On considère que les activités du programme Le Canada en fête! contribuent principalement à l'objectif de mettre les Canadiens en relation les uns avec les autres (multiplier et raffermir les liens entre les Canadiens et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités)⁶. En définitive, ce programme vise à favoriser le sentiment de citoyenneté, la fierté et le sentiment d'appartenance des Canadiens⁷.

⁵ Conditions du programme le Canada en fête! – Contributions par catégorie approuvées le 21 mars 2002 et programme Célébrations, commémorations et apprentissage (qui englobe le programme Le Canada en fête!), 27 novembre 2003.

⁶ Directeur du programme par intérim, automne 2003.

⁷ Conditions du programme Célébrations, commémorations et apprentissage, novembre 2003.



2.1.4 Résultats prévus

Lorsque la recherche nécessaire à l'évaluation a été effectuée, les résultats escomptés du programme étaient les suivants :

- de meilleures possibilités pour les Canadiens de célébrer le Canada, ses gens, leurs récits et leurs principaux événements;
- meilleure sensibilisation des Canadiens aux possibilités de célébrer le Canada, ce qui entraîne une participation accrue;
- meilleure connaissance du Canada et de ses principaux événements;
- meilleure compréhension par les Canadiens de leur histoire, de leurs valeurs et de leurs intérêts communs;
- meilleur sentiment de citoyenneté partagée;
- plus grande fierté pour notre pays et sentiment d'appartenance accru au Canada.

Les résultats escomptés du programme ont été légèrement modifiés en novembre 2003, lorsque le programme Le Canada en fête! a été intégré au programme Célébrations, commémorations et apprentissage⁸.

2.1.5 Principales activités

Jusqu'à récemment, le programme Le Canada en fête! comprenait quatre éléments :

- contributions pour l'administration des comités bénévoles provinciaux et territoriaux des célébrations du Canada ;
- subventions jusqu'à concurrence de 15 000 dollars destinées à des groupes communautaires afin qu'ils puissent organiser des activités pour célébrer Le Canada en fête!;
- contributions de plus de 15 000 dollars à des groupes communautaires afin qu'ils puissent organiser des activités pour célébrer Le Canada en fête!;

⁸

Les résultats escomptés ont été modifiés comme suit le 26 novembre 2003 (selon les conditions approuvées le 26 novembre 2003) :

- Meilleures possibilités pour les Canadiens de célébrer et de commémorer le Canada, son patrimoine, ses gens, leurs récits et leurs principaux événements.
- Meilleure sensibilisation des Canadiens à l'égard des possibilités de célébrer le Canada et ses collectivités et de commémorer les aspects importants de l'histoire nationale et régionale, ce qui entraînera une participation accrue.
- Meilleure connaissance et meilleure compréhension du Canada et de ses principaux événements, ainsi que de l'histoire, des valeurs et des intérêts communs des Canadiens.
- Meilleur sentiment de citoyenneté partagée chez les Canadiens.
- Meilleur sentiment de fierté et d'appartenance au Canada.
- Meilleure coordination horizontale et meilleure collaboration avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et municipaux.

-
- financement du Patrimoine canadien visant à soutenir les projets Le Canada en fête! (drapeaux et épinglettes pour les députés⁹ et les sénateurs, drapeaux, épinglettes et autre matériel promotionnel pour le public, le spectacle du midi de la fête du Canada sur la colline du Parlement le 1^{er} juillet, le Défi de l’affiche de la fête du Canada, etc.)

Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats du programme, daté de mars 2002, présentait six principales activités :

- **Subventions et contributions à des activités locales et régionales pour célébrer Le Canada en fête!**
- **Organisation de cérémonies et d’événements nationaux;**
- **Partenariats** (élaboration par le personnel de l’administration centrale et des bureaux régionaux d’ententes de partenariat avec des organismes du secteur privé et d’autres organismes du secteur public dans le but de compléter les ressources financières allouées aux événements locaux, régionaux et nationaux pour célébrer Le Canada en fête!);
- **Activités médiatiques** (collaboration avec les médias pour promouvoir les événements organisés pour Le Canada en fête! par le personnel de l’administration centrale, le personnel régional, les comités des célébrations du Canada et des groupes locaux qui reçoivent un financement dans le cadre du programme Le Canada en fête!);
- **Ressources pédagogiques et d’apprentissage** (élaboration et distribution d’un guide destiné aux enseignants pour le Défi de l’affiche de la fête du Canada qui se déroule chaque année);
- **Articles promotionnels** (élaboration et distribution d’articles promotionnels Le Canada en fête! comme des drapeaux, des épinglettes et des affiches).

2.1.6 Ressources du programme

Jusqu’en 2003-2004, le budget des services votés du programme était de 1 367 600 dollars (777 600 dollars pour les subventions et contributions et 590 000 dollars pour les dépenses de fonctionnement)¹⁰, et les dépenses annuelles s’élevaient à environ 10 millions de dollars. Des ressources supplémentaires étaient obtenues de sources différentes, principalement du Budget supplémentaire des dépenses.

La Direction des célébrations, commémorations et apprentissages, à l’administration centrale, dispose de 11,5 équivalents temps plein (ETP), dont quatre sont spécifiquement affectés à la prestation du programme Le Canada en fête!

⁹ Au cours de la restructuration de 2003-2004, la responsabilité du matériel destiné aux députés et aux sénateurs a été transférée à la Direction du cérémonial d’État et des événements ministériels.

¹⁰ L’affectation aux dépenses de fonctionnement de 590 000 dollars a été transférée à la Direction du cérémonial d’État et des événements ministériels en 2003-2004, en même temps que la responsabilité des épinglettes et des drapeaux destinés aux députés et des sénateurs.



Les bureaux régionaux contribuent de façon importante à la prestation du programme Le Canada en fête!, mais le nombre d'ETP qui y sont affectés et les contributions de biens et services qui y sont consacrés ne sont pas facilement accessibles. La plupart du personnel régional contribue à la prestation de plusieurs programmes ministériels.

2.1.7 Dépenses du programme

Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des subventions et contributions accordées dans le cadre du programme Le Canada en fête!, par province et territoire, de 1999-2000 à 2003-2004.



Tableau 1 : Subventions et contributions accordées dans le cadre du programme Le Canada en fête!, par province et territoire, de 1999-2000 à 2003-2004 (à l'exclusion des subventions et contributions accordées dans le cadre du jubilé de la Reine)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Terre-Neuve	211 000	102 500	102 500	128 994	140 832
Île-du-Prince-Édouard	90 300	103 300	138 500	133 616	131 300
Nouvelle-Écosse	125 700	138 800	123 800	149 101	122 520
Nouveau-Brunswick	120 440	147 300	117 300	146 464	119 096
Québec	3 561 472	5 095 850	5 113 473	5 070 803	5 035 101
Ontario	553 900	553 900	586 764	587 312	610 397
Manitoba	126 600	140 600	120 600	125 940	125 700
Saskatchewan	123 200	117 200	117 200	122 067	142 905
Territoires du Nord-Ouest	75 900	42 000	42 000	51 010	47 568
Nunavut	71 100	42 000	42 000	45 984	41 159
Alberta	278 500	183 500	183 500	217 704	188 500
Colombie-Britannique	272 150	265 350	363 700	281 082	367 541
Yukon	56 300	54 400	54 400	55 288	52 875
Total	5 666 562	6 986 700	7 105 737	7 115 365	7 125 494
Budget	777 600	777 600	777 600	777 600	777 600
Écart	-4 888 962	-6 209 100	-6 328 137	-6 337 765	-6 347 894

Source : Direction générale, Événements majeurs et célébrations, juin 2004 (totaux révisés)

Le tableau 2 illustre une répartition, par province et territoire, des affectations budgétaires consacrées au Canada en fête et au jubilé de la Reine en 2002-2003, y compris les dépenses d'exploitation des comités des célébrations du Canada.

La Région du Québec, où les autres sources de soutien des activités de célébration sont moins nombreuses, a eu droit à l'affectation budgétaire la plus importante (62 p. 100 du total). Le comité des célébrations du Canada au Québec dispose d'un budget considérablement plus



important que celui des comités des autres régions du pays, puisqu'il couvre les coûts des célébrations de la fête du Canada dans 28 municipalités¹¹, dont Montréal et Québec.

Tableau 2 : Dépenses de 2002-2003 (comités des célébrations du Canada, subventions et contributions allouées au programme Le Canada en fête! et au jubilé de la Reine)				
Province ou territoire	Comités des célébrations du Canada	Subventions et contributions – Le Canada en fête!	Subventions et contributions – jubilé de la Reine	Total
Terre-Neuve	34 000	94 994	49 425	178 419
Île-du-Prince-Édouard	32 400	101 216	41 595	175 211
Nouvelle-Écosse	24 000	125 101	59 783	208 884
Nouveau-Brunswick	24 000	122 464	68 794	215 258
Québec ¹²	4 490 800	580 003	49 270	5 120 073
Ontario	32 200	555 112	141 595	728 907
Manitoba	24 200	101 740	98 683	224 623
Saskatchewan	24 200	97 867	97 272	219 339
Territoires du Nord-Ouest	12 000	39 010	13 935	64 945
Nunavut	12 000	33 984	41 650	87 634
Alberta	16 100	201 604	134 670	352 374
Colombie-Britannique	34 700	246 382	195 027	476 109
Yukon	10 900	44 388	30 493	85 781
Total	4 771 500	2 343 865	1 022 192	8 137 557
Source : Direction générale, Événements majeurs et célébrations, juin 2004 (chiffres révisés)				

Le tableau 3 donne un aperçu des principales dépenses d'exploitation prévues par l'administration centrale pour 2002-2003.

¹¹ Montréal, Québec, Laval, Gaspé, Sept-Îles, Baie-Comeau, Chicoutimi, Roberval, La Malbaie, Bonaventure, Rimouski, Rivière-du-Loup, Montmagny, Saint-Georges, Thefford Mines, Trois-Rivières, Drummondville, Sorel-Tracy, Sherbrooke, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Val d'Or, Matane, Amqui, Victoriaville, Saint-Jean-sur-Richelieu et Ville-Marie.



Tableau 3 : Dépenses d'exploitation et d'entretien pour 2002-2003 (administration centrale)	
Frais administratifs	310 231
Cérémonie de la fête du Canada sur la colline du Parlement	574 358
Défi de l'affiche	139 248
Matériel promotionnel (y compris le site Web)	198 033
Matériel promotionnel destiné aux députés et aux sénateurs	795 031
Initiatives spéciales	640 086
Jubilé de la Reine	812 367
Total	3 469 354
Source : Direction générale, Événements majeurs et célébrations, mai 2004	

2.1.8 Gouvernance du programme

Trois entités différentes participent à la prestation du programme Le Canada en fête! : la Direction des célébrations, commémorations et apprentissages de la Direction générale des événements majeurs et des célébrations (qui faisait partie de l'ancienne Direction de l'identité canadienne), à l'administration centrale; les directeurs exécutifs régionaux et le personnel des cinq régions du Ministère; les 13 comités bénévoles provinciaux et territoriaux des célébrations du Canada.

L'administration centrale est responsable de la gestion globale du programme Le Canada en fête!, de son budget et de la surveillance des ressources utilisées. Elle élabore les lignes directrices et procédures relatives au programme, prépare et distribue le matériel promotionnel, conclut des partenariats nationaux dans le cadre du Défi de l'affiche de la fête du Canada, gère des projets nationaux spéciaux, en particulier le spectacle du midi de la fête du Canada sur la colline du Parlement, et aide les bureaux régionaux et les comités des célébrations du Canada à mettre sur pied et à exécuter le programme.

L'administration centrale tient des conférences téléphoniques bihebdomadaires avec les gestionnaires et agents du programme Le Canada en fête! partout au pays et, avec l'aide du personnel régional, coordonne une réunion annuelle des présidents et vice-présidents des comités des célébrations du Canada et des gestionnaires et agents du programme Le Canada en fête! à propos de la prestation du programme. Les directeurs exécutifs régionaux sont responsables de la prestation du programme dans leur région, y compris des questions financières et budgétaires et de la surveillance du rendement. Ils désignent les employés qui

collaboreront avec les comités des célébrations du Canada et supervisent la prestation régionale des activités du programme Le Canada en fête! (p. ex. le Défi de l’affiche de la fête du Canada). Les bureaux régionaux soutiennent et coordonnent les travaux des comités des célébrations du Canada.

Les comités des célébrations du Canada sont responsables de promouvoir, d’encourager, de coordonner et de faciliter les activités du Canada en fête dans leur province ou territoire. Ils encouragent la participation et la contribution des secteurs privé et public aux activités du programme. Les comités des célébrations du Canada travaillent en étroite collaboration avec le personnel régional du Ministère qui leur fournit un soutien administratif.

Les présidents et vice-présidents des comités des célébrations du Canada sont nommés annuellement par le ministre du Patrimoine canadien. (La nomination des présidents et vice-présidents de 2003 a été annoncée le 2 juin). Après avoir consulté les directeurs exécutifs régionaux, le président et le vice-président de chaque comité invitent des représentants de groupes locaux, d’administrations municipales et d’entreprises privées de la province ou du territoire à siéger au comité des célébrations du Canada. Le choix des membres bénévoles reflète habituellement la diversité géographique, culturelle, ethnique et linguistique du pays.

Chaque comité des célébrations du Canada reçoit, dans le cadre du programme, une contribution annuelle qui couvre les frais de déplacement et de promotion de base. Toutes les contributions, sauf une, se situaient entre 10 900 dollars et 35 400 dollars en 2002-2003; la contribution du comité au Québec était considérablement plus importante (4 490 800 dollars) puisqu’elle s’appliquait à la tenue de 28 événements de la fête du Canada. La répartition des fonds du programme Le Canada en fête! repose sur un examen des demandes des comités et sur leurs dépenses de l’année précédente. Le financement alloué aux comités a été à peu près le même depuis plusieurs années. Les montants finaux sont approuvés par le ministre.

L’accord de contribution de chaque comité exige la présentation d’un rapport sur les activités tenues durant Le Canada en fête! dans la province ou le territoire. Les rapports des comités, élaborés avec l’aide du personnel régional du Patrimoine canadien, servent de fondement aux rapports annuels des activités du programme Le Canada en fête!

2.1.9 Critères d’admissibilité aux subventions et aux contributions¹³

En 2003, des organismes non gouvernementaux, des comités spéciaux, des associations communautaires et des organismes caritatifs pouvaient demander, dans le cadre du programme Le Canada en fête!, un financement des activités de célébration tenues entre le 21 juin et le 1^{er} juillet. Les sociétés publiques et privées (à l’exception des sociétés d’État) étaient admissibles si les projets étaient de nature non commerciale. Les administrations municipales,

¹³ Conditions du programme Le Canada en fête!, 2002.

les écoles publiques et privées, les conseils scolaires et autres établissements d'enseignement comme les collèges et universités étaient aussi admissibles.

Les demandes de financement devaient être postées, le cachet de la poste faisant foi, ou livrées à un comité provincial ou territorial des célébrations du Canada au plus tard le 31 mars.

Les demandes devaient comprendre les éléments suivants :

- un formulaire de demande dûment rempli, y compris une description des activités prévues, de leur portée et des résultats escomptés;
- une déclaration de renonciation signée dégageant l'État de toute responsabilité en ce qui concerne les événements;
- une preuve que l'autorité compétente avait autorisé le projet;
- s'il y a lieu, une copie des lettres patentes ou de la charte de la société prouvant son statut d'organisme sans but lucratif;
- des prévisions budgétaires détaillées et une stratégie de financement.

Les subventions et contributions visent à servir de « fonds de démarrage » pour encourager des groupes communautaires à organiser des activités pour célébrer Le Canada en fête! dans leurs collectivités¹⁴. Le programme fournit un soutien financier initial, qui doit être complété par d'autres fonds ou des contributions en nature de biens ou de services. Le financement du programme ne vise pas à couvrir 100 p. 100 des coûts.

2.1.10 Administration des subventions et des contributions

Les comités des célébrations du Canada examinent les demandes de financement et les transmettent au Ministère avec leurs recommandations. Dans bon nombre de provinces et territoires, le personnel régional contribue à cet examen.

Les recommandations de subventions inférieures à 3 000 dollars (environ 90 p. 100 des subventions) sont approuvées par les directeurs exécutifs régionaux et traitées par les bureaux régionaux. Les subventions et contributions de 3 000 dollars et plus (environ 10 p. 100) sont recommandées par les directeurs exécutifs régionaux et approuvées par le ministre du Patrimoine canadien. Le Canada en fête! est le seul programme du ministère du Patrimoine canadien dont le financement est autorisé par les directeurs exécutifs régionaux.

Les fonds de 15 000 dollars ou plus et tous ceux versés aux comités des célébrations du Canada sont considérés comme des contributions.

Une fois les activités terminées, les organismes qui ont reçu un financement doivent soumettre un formulaire d'évaluation du projet et un rapport financier du projet à leur comité des

¹⁴ Feuille de renseignements non datée sur les subventions et les contributions qui ont servi de « fonds de démarrage » fournie par la Direction de l'identité canadienne en avril 2003.



célébrations du Canada provincial ou territorial. Le formulaire d'évaluation doit contenir des renseignements sur le taux de participation, le type d'événement, la façon dont l'argent a été dépensé, ainsi que sur le type et le degré de couverture médiatique.



3.0 Méthodologie d'évaluation

Le cadre de référence du projet présentait quatre principales questions d'évaluation : caractère adéquat de la conception du programme, caractère adéquat de la prestation du programme, probabilité de réalisation des objectifs et caractère adéquat de la mesure du rendement.

3.1 Champ d'enquête

La méthodologie utilisée lors de l'évaluation comprenait un examen de documents, des entrevues menées auprès des intervenants clés et un sondage téléphonique effectué auprès d'un échantillon d'organismes dont la demande avait été acceptée et de ceux dont la demande avait été rejetée. On a aussi mené des entrevues qui portaient sur la première Journée canadienne du multiculturalisme et on a évalué les activités de mesure du rendement du programme. Toutes les activités, sauf celles ayant trait à la mesure du rendement, ont été effectuées durant l'été et l'automne 2003 par Goss Gilroy Inc.; Peter Hadwen Consulting Inc. a procédé à l'évaluation de la mesure du rendement à l'hiver 2004.

3.1.1 Examen de documents

L'examen de documents a permis de comprendre, dans leur contexte, les différents volets du programme et a fourni de l'information à jour sur les questions couvertes par l'évaluation. Parmi ces documents, mentionnons :

- Documents régissant le programme (Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et Cadre de vérification fondé sur le risque);
- « *Le Canada en fête!* » *Examen du mandat du comité et des mesures d'appui*, J. Phillip Nicholson Policy and Management Consultants Inc., 5 avril 2002;
- *Examen des programmes Défi de l'affiche de la fête du Canada, Prix jeunesse de la fête du Canada et Certificat de mérite de la fête du Canada*, Direction générale des examens ministériels, ministère du Patrimoine canadien, mars 1998;
- *Review of Canada Day/Celebrate Canada! Program and other Related Activities*, Direction générale des examens ministériels, ministère du Patrimoine canadien, janvier 1999.
- Résumés des réponses provinciales et territoriales au questionnaire « Le Canada en fête! », 1998 à 2002;
- Procès-verbal des réunions nationales concernant la fête du Canada, 1999 à 2002.



3.1.2 Entrevues menées auprès des intervenants clés

On a mené des entrevues auprès des intervenants clés suivants :

- cadres supérieurs et personnel affecté au programme à l'administration centrale (n=5);
- directeurs exécutifs régionaux (n=5);
- personnel régional qui exécute le programme Le Canada en fête! (n=7);
- présidents et vice-présidents des comités des célébrations du Canada, y compris le président du Comité exécutif des célébrations du Canada (n=18).

On a demandé aux intervenants clés leurs points de vue au sujet des forces et des faiblesses du programme, des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et de la mesure du rendement. D'autres questions portaient sur les subventions et les contributions, le Défi de l'affiche de la fête du Canada, le Prix jeunesse de la fête du Canada et le Certificat de mérite de la fête du Canada. (Afin que les entrevues ne soient pas trop longues, les personnes interviewées pouvaient répondre aux questions portant uniquement sur un des trois volets; ainsi, les constatations ayant trait au Défi de l'affiche et au Prix jeunesse sont fondées sur les commentaires de 28 personnes interviewées, et celles concernant le Certificat de mérite sont fondées sur les réponses de 14 personnes).

3.1.3 Sondage téléphonique auprès des organismes dont la demande avait été acceptée et de ceux dont la demande avait été rejetée

On a effectué, en août 2003, un sondage téléphonique auprès de 316 organismes dont la demande de subvention et de contribution pour Le Canada en Fête! avait été acceptée et de 36 organismes dont la demande avait été rejetée dans le but d'évaluer la conception et la prestation du volet subventions et contributions du programme Le Canada en Fête! Les organismes ont été choisis au hasard à partir de listes d'organismes ayant fait une demande en 2002-2003 fournies par le Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC) du Ministère.

Le tableau 4 fournit de l'information sur les organismes interviewés dont la demande avait été acceptée et sur ceux dont la demande avait été rejetée ainsi que sur leurs projets. Soixante-douze pour cent des organismes interviewés dont la demande avait été acceptée avaient reçu leur financement le plus récent en 2003-2004 (n=228) et 28 p. 100 (n=88) avaient reçu leur financement le plus récent en 2002-2003. En outre, 83 p. 100 (n=262) avaient reçu un financement pour des activités de la fête du Canada, 12 p. 100 (n=38), pour des activités marquant le jubilé de la Reine, et 8 p. 100 (n=22) pour les activités relatives à la Journée nationale des Autochtones, à la Saint-Jean-Baptiste ou à la Journée canadienne du multiculturalisme¹⁵.

¹⁵ Les chiffres totalisent plus de 100 p. 100 puisque certains organismes ont reçu un financement pour plusieurs activités.



Les organismes dont la demande avait été acceptée avaient soumis, si l'on exclut les activités de la fête du Canada, des rapports ayant trait le plus souvent aux activités de la Journée nationale des Autochtones, puis à celles de la Saint-Jean-Baptiste. Les rapports relatifs aux activités de la Journée canadienne du multiculturalisme étaient les moins fréquents.

Parmi les organismes dont la demande avait été acceptée et qui ont répondu à une question portant sur le financement reçu dans le cadre du programme Le Canada en fête! (n=307), 33 p. 100 (n=100) ont affirmé avoir reçu moins de 500 dollars, 27 p. 100 entre 500 et 999 dollars, et 40 p. 100, 1 000 dollars ou plus.

Tableau 4 : Projets des organismes interviewés dont la demande avait été acceptée et de ceux dont la demande avait été rejetée					
Demandes acceptées			Demandes rejetées		
Montant du financement (n=307)	Moins de 500 \$	100 (33 %)	Montant du financement demandé (n=36)	Moins de 500 \$	5 (14 %)
	De 500 \$ à 999 \$	84 (27 %)		De 500 \$ à 999 \$	6 (17 %)
	1 000 \$ ou plus	123 (40 %)		1 000 \$ ou plus	25 (69 %)
Activité financée (il peut y en avoir plus d'une par organisme) (n=316)	Fête du Canada	262 (83 %)	Activité ayant fait l'objet d'une demande (il peut y en avoir plus d'une) (n=36)	Fête du Canada	31 (86 %)
	Jubilé de la Reine	38 (12 %)		Jubilé de la Reine	5 (14 %)
	Autre journée de célébration	22 (7 %)		Autre journée de célébration	1 (3 %)
Type d'activité financée (il peut y en avoir plus d'un par organisme) (n=314)	Spectacle ou représentation	179 (57 %)	Type d'activité ayant fait l'objet d'une demande (il peut y en avoir plus d'un) (n=35)	Spectacle ou représentation	21 (60 %)
	Gâteau ou aliments	141 (45 %)		Gâteau ou aliments	12 (34 %)
	Sports ou jeux	122 (39 %)		Sports ou jeux	10 (29 %)
	Feux d'artifice	104 (33 %)		Feux d'artifice	7 (20 %)
	Défilé	47 (15 %)		Défilé	2 (6 %)
	Autre activité	201 (64 %)		Autre activité	21 (60 %)
Source : Goss Gilroy Inc., 2003					



3.1.4 Entrevues portant sur la Journée canadienne du multiculturalisme

Pour mieux comprendre les perceptions à l'égard de la Journée canadienne du multiculturalisme, on a mené des entrevues téléphoniques auprès de 11 participants à un événement organisé sur la colline du Parlement par la Direction de l'identité canadienne et le Conseil ethnoculturel du Canada pour marquer la première Journée canadienne du multiculturalisme le 27 juin 2003, et de 18 organismes qui ont reçu un financement dans le cadre du programme Le Canada en fête! en 2003 pour organiser des activités associées à la Journée canadienne du multiculturalisme.

Ces entrevues avaient pour objectif d'évaluer la conformité des projets financés avec les buts de la Journée canadienne du multiculturalisme, d'examiner les messages transmis lors de cette journée, de déterminer les auditoires ciblées par les activités, d'évaluer la prestation de ce volet du programme et d'analyser l'impact possible de la Journée canadienne du multiculturalisme sur les autres journées de célébration. Les constatations sont résumées à la section 4, et le rapport détaillé est présenté à l'annexe.

3.1.5 Examen de la mesure et de la surveillance du rendement

En outre, la recherche comprenait un examen de la mesure du rendement visant à répondre aux questions suivantes : Quels sont les renseignements sur le rendement recueillis dans le cadre du programme Le Canada en fête!? Par qui sont-ils recueillis? Les renseignements recueillis dans diverses régions du Canada sont-ils uniformes? Ces renseignements sont-ils suffisants pour permettre une évaluation sommative du programme en 2005-2006? Et a-t-on besoin d'apporter des changements aux renseignements sur le rendement qui sont recueillis? La recherche comprenait aussi un examen des accords de contribution conclus avec les 13 comités des célébrations du Canada (en particulier des dispositions concernant les rapports sur le rendement), d'environ 25 rapports finaux présentés par les organismes qui avaient reçu des subventions et des contributions des bureaux régionaux, ainsi que des entrevues menées auprès du personnel du programme à l'administration centrale et auprès d'agents de programme dans trois régions (Québec, Manitoba et Nunavut).

3.2 Limites de la méthodologie

La portée de l'évaluation ainsi que les coûts qui y étaient affectés étaient limités. La recherche a mis surtout l'accent sur l'administration des subventions et des contributions.

Les limites du SGISC ont restreint l'analyse des activités tenues durant chaque journée de célébration. En effet, ce système n'a pu fournir une répartition des subventions et contributions attribuées pour Le Canada en fête! ou pour le jubilé de la Reine par journée de célébration (fête du Canada, Saint-Jean-Baptiste, Journée nationale des autochtones et Journée canadienne du multiculturalisme).



Comme le budget affecté à l'évaluation était limité, la méthodologie ne comprenait pas un suivi des points soulevés par les organismes ayant répondu au sondage et par les intervenants clés interviewés : délai de traitement des subventions et contributions, délai entre la présentation de demandes de financement par les groupes communautaires et les décisions du Ministère, dates auxquelles le matériel promotionnel avait été distribué aux bureaux régionaux, puis aux groupes communautaires, etc. Dans la mesure du possible, la Direction générale des examens ministériels, dans le cadre du processus de validation, a fourni de l'information supplémentaire sur les points soulevés mais une analyse plus approfondie des principaux points serait utile.

Une autre limite provenait du fait que la recherche était fondée sur les activités du programme Le Canada en fête! menées avant novembre 2003, le programme ayant alors été intégré au nouveau programme des Célébrations, commémorations et apprentissage dont le mandat est plus important.



4.0 Constatations de l'évaluation

4.1 Conception du programme

4.1.1 Absence de financement stable

Le programme Le Canada en fête! est mis en oeuvre depuis plusieurs années sans financement stable. Jusqu'en 2002-2003, le budget des services votés du programme s'élevait à 1,367 million de dollars, et les dépenses annuelles, à environ 10 millions de dollars. (En 2003-2004, certaines responsabilités du programme ont été affectées à une autre direction, et le budget des services votés a été réduit.)

Ce manque à gagner annuel a fait l'objet d'une « gestion de trésorerie » : on emprunte des fonds à d'autres secteurs du Ministère jusqu'à ce qu'on puisse obtenir les ressources pour couvrir ce manque à gagner auprès du Conseil du Trésor ou à l'aide de réaffectations internes. Chaque année, les virements budgétaires destinés aux bureaux régionaux pour les subventions et contributions, y compris les contributions servant à couvrir les dépenses de fonctionnement des comités des célébrations du Canada, ne sont effectués qu'après que l'on a déterminé un « prêteur ». Certaines dépenses de l'administration centrale ont aussi été reportées.

En 2003-2004, les virements budgétaires aux régions ont été effectués à la mi-mai 2003, plus tôt que lors des années précédentes. Cependant, cela présentait encore un problème sur le plan de la prestation du programme, puisque les subventions et contributions sont destinées à des activités qui ont lieu entre 21 juin et le 1^{er} juillet. Les bureaux régionaux ne peuvent formuler de recommandations pour l'attribution des subventions et des contributions, y compris les fonds de fonctionnement des comités des célébrations du Canada, avant que les virements budgétaires n'aient été effectués.

Le personnel du Ministère, les organismes dont la demande avait été acceptée et les comités des célébrations du Canada considèrent tous que le retard avec lequel les groupes communautaires reçoivent leur financement (certains groupes reçoivent des fonds peu de temps avant les événements ou, dans certains cas, après qu'ils ont eu lieu) constitue un problème au chapitre de la prestation du programme.

Des employés, des organismes dont la demande avait été acceptée ou rejetée et des comités des célébrations du Canada ont aussi soutenu qu'une partie du matériel promotionnel est parfois livrée trop tard aux groupes communautaires pour être utile.

Le manque de ressources annuelles impose aussi un fardeau au personnel de l'administration centrale, puisque, chaque année, le Ministère doit obtenir des crédits supplémentaires afin de rembourser les fonds empruntés. En novembre 2003, le Ministère a appris qu'il ne pouvait



poursuivre cette approche à l'égard de l'affectation des ressources. Les fonds destinés aux activités du programme Le Canada en fête! ont été déterminés pour 2003-2004 et 2004-2005; par la suite, le Ministère devra stabiliser le budget du programme.

4.1.2 Journées supplémentaires sans ressources additionnelles

La plupart des employés du Ministère et des comités des célébrations du Canada se préoccupent du fait que l'on ajoute, au fil du temps, de nouvelles journées de célébration sans une augmentation correspondante des ressources du programme. Le nombre de journées de célébration admissibles à des subventions et des contributions a été augmenté en 1996, pour passer d'une journée (fête du Canada) à trois jours, et à quatre jours en 2003, avec l'ajout de la Journée canadienne du multiculturalisme. On a souligné que le montant moyen du financement a chuté à mesure que le nombre des journées augmentait.

On a souligné que l'élaboration de lignes directrices théoriques à propos de la proportion du budget des subventions et contributions à allouer à chaque journée de célébration pourrait se révéler utile pour le personnel affecté à la prestation du programme.

4.1.3 Lourde charge de travail découlant de la prestation du programme

Presque tous les employés du Ministère et les membres des comités des célébrations du Canada interviewés ont affirmé que les employés régionaux sont responsables de la coordination quotidienne et de la plupart des travaux administratifs liés à la prestation du programme. Selon presque tous les employés des bureaux régionaux interviewés, le personnel éprouve des difficultés à assumer cette charge de travail.

Même si les activités des employés et des comités diffèrent quelque peu d'une province et d'un territoire à l'autre, la plupart des intervenants clés interviewés, qu'ils travaillent pour le Ministère ou un comité, ont affirmé que le personnel régional participe à l'examen des demandes, traite les recommandations de subventions et de contributions après l'examen conjoint, organise le Défi de l'affiche dans leurs régions, distribue du matériel promotionnel, recherche des partenaires ou commanditaires et fournit un soutien et une aide aux comités bénévoles. Certains employés sont aussi responsables de la promotion du programme et de la liaison avec les collectivités, même si les comités considèrent généralement que la liaison avec les collectivités et les députés, et la promotion du programme font partie de leurs principales responsabilités. Certains employés régionaux ont ajouté qu'ils rédigent les rapports que les comités soumettent au Ministère pour respecter les conditions des accords de contribution, une situation délicate, selon certains, qui peut même présenter un conflit d'intérêts.

Des membres des comités ont affirmé qu'ils dépendent du soutien du personnel régional pour assumer leurs responsabilités. Selon l'un d'entre eux, le soutien fourni par les employés est excellent, d'autres affirment qu'il est suffisant, et certains prétendent qu'il leur en faudrait

davantage. Les membres des comités qui disposent de ressources pour embaucher leurs propres employés étaient généralement satisfaits de l'aide reçue du Ministère; les comités qui doivent se contenter d'un soutien à temps partiel d'employés du Ministère aimeraient obtenir une aide supplémentaire. Plusieurs intervenants clés (personnel régional et comités) ont affirmé que les comités avaient besoin de ressources supplémentaires. Selon les membres de trois comités, les contributions qu'ils reçoivent pour couvrir les frais de fonctionnement de base ne sont pas assez élevées; ils ne disposent pas des fonds dont ils ont besoin pour se rendre aux réunions ou faire la promotion du programme. On a suggéré de procéder à un examen de la taille des fonds versés aux divers comités, dans le but d'augmenter les budgets de ceux qui reçoivent présentement les contributions les moins élevées.

4.2 Prestation du programme

4.2.1 Subventions et contributions

Le tableau 5 illustre les subventions et contributions totales accordées dans le cadre du jubilé de la Reine et du programme Le Canada en fête! en 2002-2003, et celles accordées, en 2003-2004, dans le cadre du programme Le Canada en fête! Ces chiffres proviennent du Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC).

Au total, 1 808 subventions et contributions ont été versées en 2002-2003 (402 dans le cadre du jubilé de la Reine et 1 406 autres dans le cadre du programme Le Canada en fête!), et 1 447 subventions et contributions ont été versées dans le cadre du programme Le Canada en fête! en 2003-2004. Mentionnons que 88 p. 100 des fonds attribués en 2002-2003 et 91 p. 100 des fonds attribués en 2003-2004 correspondaient à des montants de moins de 3 000 dollars qui avaient été approuvés par les directeurs exécutifs régionaux, et que 98 p. 100 des fonds versés en 2002-2003 et 2003-2004 étaient des subventions.



Tableau 5 : Subventions et contributions versées en 2002-2003 et 2003-2004 dans le cadre du programme Le Canada en fête! et du jubilé de la Reine

	Nombre total et montant des allocations	Nombre et montant des allocations de moins de 3 000 \$	Nombre et montant des allocations de 3 000 \$ ou plus	Nombre et montant des subventions	Nombre et montant des contributions
Projets – Jubilé de la Reine 2002-2003	402 (1 022 192 \$)	320 (montant non accessible)	82 (montant non accessible)	395 (714 555 \$)	7 (307 637 \$)
Projets – Le Canada en fête! 2002-2003	1 406 (7 155 365 \$)	1 270 (montant non accessible)	136 (montant non accessible)	1 378 (1 632 638 \$)	28 (5 482 727 \$)
Projets – Le Canada en fête! 2003-2004	1 447 (7 125 494 \$)	1 317 (montant non accessible)	130 (montant non accessible)	1 420 (1 471 087 \$)	27 (5 654 407 \$)

Source : Programme des Célébrations, commémorations et apprentissage, juin 2004 (chiffres révisés)

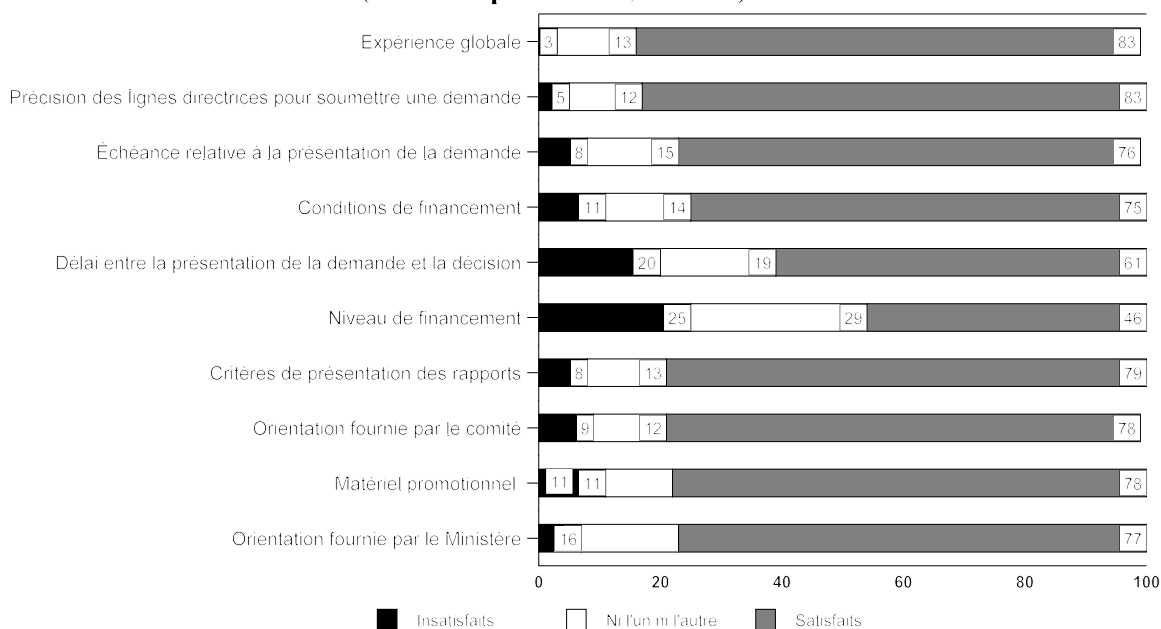
Les sondages effectués auprès d'organismes dont la demande avait été acceptée et d'organismes dont la demande avait été rejetée ont permis d'obtenir le point de vue des organismes à propos des forces et des faiblesses de la prestation du programme (figures 1 et 2).

Commentaires des organismes dont la demande avait été acceptée

Les organismes dont la demande avait été acceptée étaient généralement satisfaits de la prestation du programme (figure 1). Quarante-trois pour cent des 316 organismes ont dit qu'ils étaient satisfaits du programme en général et de la précision des lignes directrices concernant le financement, 79 p. 100 étaient satisfaits des critères de présentation des rapports, 78 p. 100, de l'orientation fournie par leur comité des célébrations du Canada et du matériel de promotion, 77 p. 100, de l'orientation fournie par le Ministère, 76 p. 100, du délai relatif à la présentation des demandes et 75 p. 100, des conditions du financement.

Les taux de satisfaction les moins élevés concernaient le niveau du financement (46 p. 100 étaient satisfaits), 29 p. 100 n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits, et 25 p. 100 étaient insatisfaits) et le délai entre la présentation de la demande et le moment où le Ministère avait fait connaître sa décision (61 p. 100 étaient satisfaits, 19 p. 100 n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits, et 20 p. 100 étaient insatisfaits).

Figure 1 : Niveau de satisfaction des organismes dont la demande avait été acceptée à l'égard de la prestation du programme
(% de répondants, n=316)



Sondage téléphonique, évaluation du programme Le Canada en fête¹, août 2003

Selon certains organismes dont la demande avait été acceptée et certains intervenants clés du Ministère, le fait que le Ministère ne fasse connaître sa décision concernant le financement que tardivement réduit la visibilité du Canada en fête. En effet, certains bénéficiaires impriment leur matériel promotionnel avant de connaître la décision du Ministère, de sorte que la contribution de ce dernier n'est pas alors mentionnée. Au total, 34 p. 100 des organismes dont la demande avait été acceptée ont affirmé que les retards avaient nui à leur capacité de trouver d'autres sources de financement, et plusieurs d'entre eux ont déclaré que les délais rendaient leur planification plus difficile, les forçant à trouver un financement provisoire ou à couvrir eux-mêmes les coûts du projet jusqu'à l'arrivée du financement du Ministère.

Commentaires des organismes dont la demande avait été rejetée

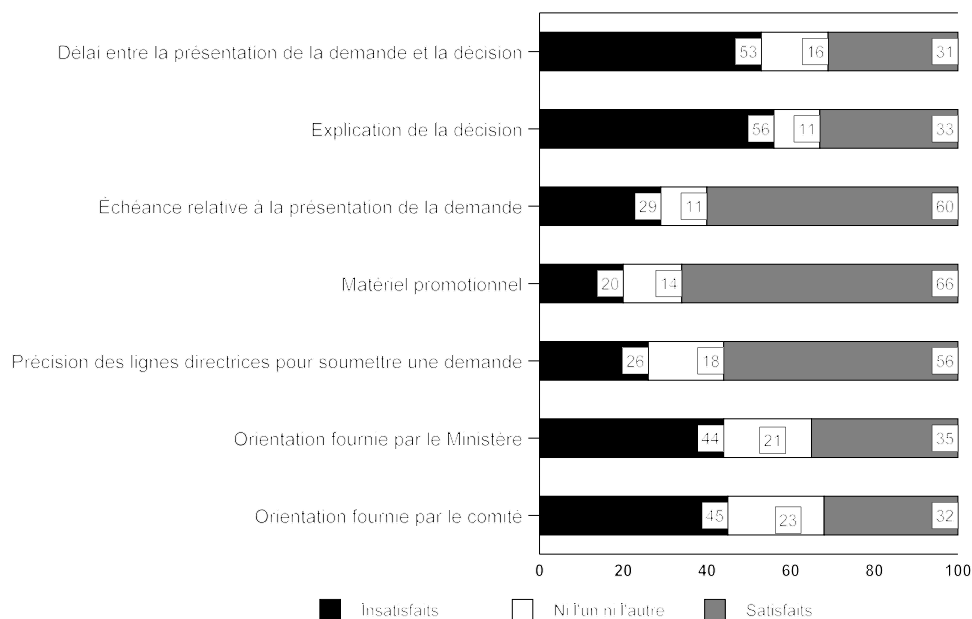
Comme prévu, les taux de satisfaction des organismes dont la demande avait été rejetée étaient moins élevés que ceux dont la demande avait été acceptée (figure 2). Au total, 66 p. 100 des 36 organismes dont la demande avait été rejetée étaient satisfaits du matériel promotionnel du programme, 60 p. 100, du délai de présentation des demandes, 56 p. 100, de la précision des lignes directrices relatives aux demandes, 35 p. 100, de l'orientation fournie par le Ministère,

32 p. 100, de l'orientation fournie par le comité des célébrations du Canada, 33 p. 100, des explications du refus de leur demande et 31 p. 100, du délai entre la soumission de la demande et la décision du Ministère.

Les taux d'insatisfaction les plus élevés concernaient les explications du refus de la demande (56 p. 100), le délai entre la soumission de la demande et la décision du Ministère (53 p. 100), l'orientation fournie par les comités des célébrations du Canada et celle fournie par le Ministère (44 p. 100).

Enfin, 74 p. 100 des organismes dont la demande avait été rejetée ont affirmé avoir tenu leurs activités même si leur demande n'avait pas été approuvée. Environ la moitié de ces organismes ont dit avoir obtenu un financement d'une autre source.

Figure 2 : Niveau de satisfaction des organismes dont la demande avait été rejetée à l'égard de la prestation du programme (% de répondants, n=36)



Sondage téléphonique, évaluation du programme Le Canada en fête, août 2003



Points de vue du personnel du Patrimoine canadien et des comités des célébrations du Canada

Selon la plupart des employés du Ministère et des membres des comités des célébrations du Canada interviewés, le processus de subvention et de contribution est « trop bureaucratique » et doit être rationalisé, compte tenu surtout du montant peu élevé de bon nombre d’allocations versées dans le cadre du programme. Plusieurs ont affirmé que de nombreux groupes ne reçoivent le financement ou l’avis selon lequel le financement a été approuvé que très peu de temps avant les événements prévus, ce qui rend la planification difficile. Certaines personnes interviewées ont déclaré que des organismes ne recevaient le financement qu’après la tenue des événements.

Un certain nombre d’intervenants clés ont mentionné les problèmes que présente le traitement d’un si grand nombre de demandes en très peu de temps et ont suggéré que l’échéance relative à la présentation des demandes soit déplacée du 31 mars au 31 janvier. Selon bon nombre d’entre eux, l’examen et le traitement des demandes prennent beaucoup de temps, particulièrement l’entrée de l’information sur les projets dans le SGISC, et cette tâche se fait au détriment de la promotion du programme et de l’aide aux organismes qui présentent une demande. Presque tous les employés régionaux interviewés se sont dit préoccupés par le temps consacré à l’entrée de l’information relative à chaque demande dans le SGISC; l’un d’eux estimait qu’il fallait de deux à trois heures pour entrer les renseignements relatifs à chaque demande. Les préoccupations que suscite la charge de travail exigée par l’entrée des données dans le SGISC ne sont pas nouvelles : dans le résumé de 2001¹⁶, on attribuait le plus souvent au SGISC les difficultés à respecter les échéances.

Selon un petit nombre d’intervenants clés, la prise de décisions pourrait se faire plus rapidement si les directeurs exécutifs régionaux pouvaient déléguer davantage leur pouvoir d’approuver les allocations de moins de 3 000 dollars. L’un d’eux a affirmé que le traitement des allocations de moins de 3 000 dollars comporte neuf étapes (on ne lui a cependant pas demandé de les décrire).

Quelques intervenants clés ont affirmé que le délai d’approbation par le cabinet du ministre des allocations de 3 000 dollars ou plus et des contributions est long. Selon plusieurs répondants du Ministère et des comités, l’apport des députés rend la gestion et la prestation du programme plus difficile.

De l’avis de quelques intervenants du Ministère, la délégation de l’attribution des subventions et contributions aux comités des célébrations du Canada réduirait la charge de travail du personnel puisqu’elle permettrait de réduire le nombre de projets à entrer dans le SGISC. Les répercussions des coûts de cette délégation n’ont pas été soulevées.

¹⁶ Ministère du Patrimoine canadien. *Résumé des réponses provinciales et territoriales au questionnaire « Le Canada en fête! » 2001* et *Résumé des réponses provinciales et territoriales au questionnaire « Le Canada en fête! » 2000*.

Le tableau 6 contient des données fournies par la Direction générale de la gestion financière à propos des délais de traitement des demandes présentées en 2002-2003 et en 2003-2004 dans le cadre du programme Le Canada en fête! Selon ces données qui concordent avec les commentaires des intervenants clés, les délais de traitement (c.-à-d. le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la demande par un comité des célébrations du Canada et la date de la décision du Ministère) se sont améliorés en 2003-2004 par rapport à 2002-2003. Les données donnent également une idée de la différence du délai de traitement entre les fonds approuvés à l'échelle régionale et ceux approuvés par le ministre.

Selon le tableau, le délai de traitement des demandes de subventions de moins de 3 000 dollars s'est amélioré de façon marquée en 2003-2004 par rapport à 2002-2003, tandis que le délai de traitement des demandes d'allocations de 3 000 dollars ou plus était à peu près le même, ce qui vient confirmer les commentaires de quelques organismes dont la demande avait été acceptée et de quelques employés régionaux. Cependant, aucune conclusion ferme ne peut être tirée, puisque les données de la Direction générale de la gestion financière ne concernent pas tous les projets qui ont fait l'objet d'un financement durant ces deux exercices.

Tableau 6 : Délais de traitement des demandes présentées en 2002-2003 et en 2003-2004 dans le cadre du programme Le Canada en fête! (en jours civils)				
	Nombre d'allocations en 2002-2003	Délai de traitement moyen en 2002-2003	Nombre d'allocations en 2003-2004	Délai de traitement moyen en 2003-2004
Allocations de moins de 3 000 \$	1 250	88,2 jours civils	1 106	61,6 jours civils
Allocations de 3 000 \$ ou plus	72	90,9 jours civils, y compris 15,5 jours à l'administration centrale	92	92 jours civils, y compris 14,7 jours à l'administration centrale
Source : Direction générale de la gestion financière, ministère du Patrimoine canadien, septembre 2003				

Selon plusieurs intervenants clés, les critères relatifs aux demandes (p. ex., preuve d'assurance, renonciation de responsabilité) sont trop stricts pour les petits projets.

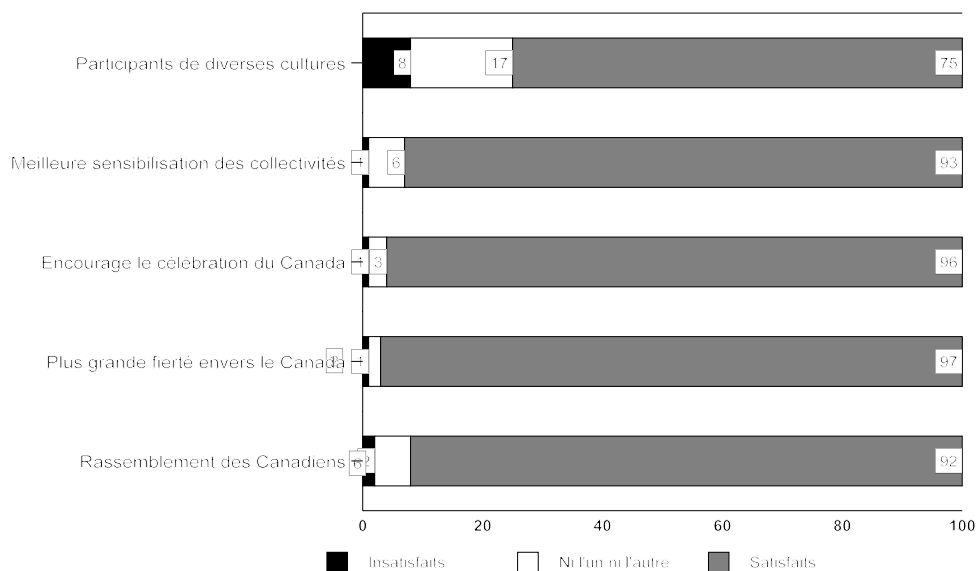
La plupart des intervenants clés estimaient que les critères du programme étaient suffisamment précis. Un certain nombre d'entre eux souhaitaient que le langage soit simplifié, puisque la terminologie gouvernementale peut se révéler difficile à comprendre pour les organismes qui présentent une demande pour la première fois.

4.2.2 Progrès réalisés en vue d’obtenir des résultats

Points de vue des organismes dont la demande avait été acceptée

Les organismes dont la demande avait été acceptée avaient un point de vue positif des répercussions de leurs projets (figure 3). Au total, 97 p. 100 d’entre eux ont affirmé que leurs projets avaient amélioré la fierté envers le Canada, 96 p. 100, que leurs projets avaient encouragé la célébration du Canada, 93 p. 100, que leurs projets avaient amélioré la sensibilisation des collectivités, et 92 p. 100, que leurs projets avaient rassemblé les Canadiens. Enfin, 75 p. 100 estimaient que leurs projets avaient rassemblé des participants de diverses cultures.

**Figure 3 : Impact des projets financés
(% de répondants, n=316)**



Sondage téléphonique, évaluation du programme Le Canada en fête!, août 2003

Estimation du nombre de participants

On a demandé aux organismes dont la demande avait été acceptée de fournir le nombre approximatif de personnes ayant participé à leurs activités tenues durant la journée de célébration. Sur les 309 organismes qui ont répondu à cette question, 17 p. 100 ont affirmé que leurs activités avaient attiré 5 000 participants ou plus, et 24 p. 100, que de 1 000 à 4 999 personnes avaient participé à leurs activités.

Couverture médiatique

On a demandé aux organismes dont la demande avait été acceptée de donner des renseignements sur la couverture médiatique de leur événement (tableau 7). Au total, 68 p. 100 d'entre eux ont affirmé que leur événement avait été couvert par des journaux, 34 p. 100, par la radio et 21 p. 100, par la télévision. La couverture médiatique des activités ayant fait l'objet d'un niveau élevé de financement était considérablement plus importante. Quatre-vingt-treize pour cent des organismes dont la demande avait été acceptée ont déclaré que la couverture médiatique avait été positive, et 7 p. 100 d'entre eux ont affirmé qu'elle avait été neutre. Les médias n'avaient pas couvert les activités de 28 p. 100 des organismes dont la demande avait été acceptée.

Tableau 7 : Couverture médiatique des activités communautaires soutenues par le programme Le Canada en fête!				
Média	Niveau de financement			
	Allocations de moins de 500 \$	Allocations de 500 à 999 \$	Allocations de plus de 999 \$	Toutes les allocations
Aucune couverture	58 %	28 %	9 %	28 %
Journaux	44 %	66 %	88 %	68 %
Radio	13 %	31 %	52 %	34 %
Télévision	6 %	13 %	37 %	21 %
Autre	1 %	2 %	---	1 %

Source : Goss Gilroy Inc.



4.2.3 Défi de l’affiche de la fête du Canada

Le Défi de l’affiche de la fête du Canada permet à des élèves d’exprimer visuellement leur sentiment d’appartenance au Canada. Selon la plupart des intervenants clés, il s’agit d’un volet important du programme Le Canada en fête! puisqu’il contient un élément d’apprentissage et que le nombre de participants est élevé. (En 2003, 19 571 élèves de tout le Canada y ont participé, une augmentation de 32 p. 100 par rapport aux 13 341 participants de 2002.) Les commentaires formulés par le personnel du Ministère et les comités des célébrations du Canada à propos des guides d’activités destinés aux enseignants étaient positifs.

Le Défi de l’affiche est coordonné conjointement par l’administration centrale et les bureaux régionaux avec l’aide des comités des célébrations du Canada. L’administration centrale prépare et distribue les guides destinés aux enseignants, élabore les critères d’évaluation, coordonne un programme d’activités pour les finalistes de la Région de la capitale nationale et coordonne l’envoi par la poste à chaque participant d’une carte postale signée par le ministre du Patrimoine canadien, qui le remercie de sa contribution. Le personnel régional effectue la plus grande partie de la coordination régionale et les comités des célébrations du Canada participent au jury de sélection qui évalue les affiches reçues, font de la promotion auprès des écoles, établissent des programmes destinés aux finalistes dans leurs régions et élaborent une base de données des participants au Défi de l’affiche.

La question la plus importante soulevée ayant trait au Défi de l’affiche est la lourde charge de travail que nécessitent l’élaboration et la distribution de plus de 16 000 trousseaux d’activités aux écoles, la réception et l’examen des affiches soumises par des milliers de participants, la coordination du programme d’activités destiné aux gagnants provinciaux et territoriaux et la production de la liste des noms et adresses de tous les participants. (Le nom et l’adresse de chaque participant sont entrés dans une base de données afin que le ministre du Patrimoine canadien puisse lui faire parvenir une carte postale pour le remercier de sa contribution.)

Une deuxième question soulevée par la plupart des personnes interviewées est le fait que les trousseaux d’activités destinés aux enseignants sont envoyés aux écoles en décembre ou janvier plutôt qu’au début de l’automne, lorsque les enseignants effectuent la plus grande partie de leur planification. Plusieurs personnes interviewées ont recommandé d’avancer les dates de livraison de ces trousseaux, qui devraient alors être élaborés, imprimés et distribués au cours de l’été.

Certaines personnes interviewées ont fait observer que l’on pourrait augmenter la portée du Défi de l’affiche en augmentant le nombre d’activités de promotion et de sensibilisation auprès des écoles et des enseignants. Selon certains d’entre elles, le Défi de l’affiche fait l’objet d’une couverture médiatique favorable à l’échelle locale, mais tirerait profit d’une publicité davantage nationale; de même, la promotion du Défi de l’affiche devrait être reliée à celle d’autres volets du programme Le Canada en fête!



Certaines personnes interviewées estimaient que l'on pourrait améliorer le Défi de l'affiche s'il y avait deux catégories de participants au lieu d'une : les élèves âgés de 6 à 12 ans ou de 6 à 14 ans, et les élèves plus âgés. En effet, il est difficile pour les jeunes élèves de faire concurrence à leurs homologues plus âgés¹⁷. Une personne interviewée a suggéré d'envoyer les trousseaux d'activités directement aux enseignants les plus susceptibles de coordonner les inscriptions au Défi de l'affiche (p. ex., les professeurs d'arts plastiques) plutôt qu'aux directeurs d'école, qui ne les distribuent pas toujours aux enseignants.

4.2.4 Matériel promotionnel

Chaque année, on élabore et distribue, dans le cadre du programme Le Canada en fête!, plus d'une douzaine d'articles promotionnels. L'administration centrale produit le matériel et le distribue aux députés, aux sénateurs, et, sur demande, au grand public. Des expéditions en vrac sont effectuées aux bureaux régionaux, provinciaux et territoriaux, qui les distribuent à leur tour à des groupes communautaires, à des entreprises, etc., dans leurs régions. Le gros de la distribution s'effectue durant la période précédant la fête du Canada, mais on reçoit des demandes durant toute l'année.

Le tableau 8 donne un aperçu partiel des articles promotionnels produits en 2003 et des dates de leur distribution par l'administration centrale. Parmi les articles qui ne figurent pas dans la liste, mentionnons des documents administratifs comme les demandes de subventions, les formulaires de commande, le papier à en-tête et les enveloppes, les communiqués de presse, les cartes d'invitation et les étiquettes.

¹⁷Ce point a aussi été soulevé dans un rapport d'évaluation du programme Le Canada en fête! publié en janvier 1999.



Tableau 8 : Matériel promotionnel produit en 2003 (article produit, quantité produite et date de distribution par l'administration centrale)¹⁸

Article produit	Quantité produite	Date de distribution par l'administration centrale
Drapeaux en papier	4 140 000	23 mai
Épinglettes	2 475 000	14 mai
Signets O Canada	808 000	14 mai
Jeux de la Grande aventure canadienne	266 000	14 mai
Défi de l'affiche – Formulaires de commande		10 octobre (2002)
Défi de l'affiche – Guides d'activités destinés aux enseignants	166 000	6 décembre (2002)
Affiches (dessins gagnants des participants au Défi de l'affiche)	99 000	17 juin
Affiches du drapeau canadien	86 000	23 mai
Rubans	49 000	13 juin
Petits autocollants	17 500	13 mai
Drapeaux de 3 x 6	15 000	23 mai
Certificats de mérite	5 200	15 avril
Affiches sur les activités	2 900	13 mai
Certificats de prix jeunesse	1 600	15 avril
O Canada en braille	450	17 avril

Source : Direction des célébrations, commémorations et apprentissages, ministère du Patrimoine canadien, mars et avril 2004

Selon les personnes interviewées à l'administration centrale, le matériel promotionnel est très populaire et il est difficile de répondre à la demande tout au long de l'année. La plupart des employés régionaux et des comités ont réitéré la popularité de ce matériel. En particulier, ils ont formulé des commentaires positifs à propos des guides du Défi de l'affiche de la fête du Canada destinés aux enseignants que ces derniers aiment recevoir et conservent. Les opinions étaient partagées en ce qui concerne l'utilité de certains autres produits. Selon les personnes interviewées, les épinglettes, les drapeaux, les tatouages et les arbres (Un arbre pour toi, Canada, une initiative de la région de la Colombie-Briannique) étaient populaires. Par contre, les grandes affiches suscitaient moins d'enthousiasme.

18

Certains répondants ont déclaré que le nombre de certains articles pourrait être réduit parce que leur distribution est coûteuse et que les régions n'ont pas toujours le temps ni les ressources nécessaires pour les distribuer, et parce que le matériel ne peut être distribué à temps pour les événements du Canada en fête.

Selon certaines personnes interviewées dans les régions, les articles arrivent à des moments différents, ce qui les oblige à effectuer plus d'une distribution aux mêmes groupes communautaires et augmente leur charge de travail. Les employés de la Région de l'Ontario ont déclaré que, tout comme l'administration centrale, ils ont eu recours à une entreprise pour distribuer les articles promotionnels. Quelques uns suggéraient de sous-traiter la distribution du matériel ou de faire distribuer les articles directement par l'administration centrale.

4.2.5 Prix jeunesse de la fête du Canada et Certificat de mérite de la fête du Canada

Environ 200 prix Jeunesse de la fête du Canada ont été attribués à des jeunes nommés par des particuliers et des organismes de leur province ou territoire en 2002, en reconnaissance de leurs réalisations remarquables et de leur contribution à leur collectivité. (Le nombre de prix attribués en 2003 n'était pas encore accessible.) Les nominations ont été évaluées par les comités des célébrations du Canada, et les prix étaient généralement présentés durant les cérémonies de la fête du Canada ou d'autres événements particuliers.

L'utilisation des prix Jeunesse de la fête du Canada différait selon la région; ils n'ont pas été distribués au Québec, et le nombre distribué dans plusieurs autres provinces et territoires était peu élevé et allait en diminuant. Selon les commentaires recueillis auprès des intervenants clés des régions et des comités des célébrations du Canada, les prix manquent de prestige et ont un impact limité. Cependant, les personnes interviewées du Nunavut et du Nouveau-Brunswick ont affirmé que les prix Jeunesse améliorent la confiance des titulaires, créent des modèles de comportement positifs et sont bien accueillis.

Selon les représentants de l'administration centrale, un comité composé d'employés de l'administration centrale et des régions avait examiné ce volet du programme en 2002-2003. Une proposition visant à rendre les prix plus attrayants (grâce à l'ajout d'une récompense monétaire, par exemple) et à faire en sorte que le choix des gagnants soit plus compétitif, a été présentée aux directeurs exécutifs régionaux, qui n'y ont pas donné suite en raison des contraintes budgétaires et des objections soulevées par certains, qui s'opposent à un processus de sélection plus compétitif.

Les suggestions les plus fréquentes afin d'améliorer le Prix jeunesse de la fête du Canada étaient les suivantes : préciser les objectifs et critères de sélection, faire en sorte que les prix soient plus tangibles, renforcer le processus de sélection (en prenant pour modèle le processus du Défi de l'affiche, par exemple) et veiller à ce que des ressources adéquates soient affectées à ce volet du programme.

Les comités des célébrations du Canada ont recours au Certificat de mérite de la fête du Canada dans plusieurs provinces et territoires pour reconnaître les contributions des bénévoles aux activités de la fête du Canada. En 2002, environ 1 700 certificats ont été distribués dans neuf provinces et un territoire (les comités de l'Ontario, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas utilisé les certificats).

Pour recevoir un Certificat de mérite, les titulaires doivent apporter une contribution aux activités du Canada en fête. Les personnes interviewées dans quelques provinces et territoires, au Nouveau-Brunswick et au Québec, par exemple, estiment que ces certificats sont valables, mais la plupart des intervenants clés croient qu'ils ont un impact minime. Selon la plupart des personnes interviewées, il faudrait plus de temps et de ressources pour améliorer le profil des certificats de mérite et les distribuer de façon efficace.

4.2.6 Comités des célébrations du Canada

Les intervenants clés du Ministère considéraient que les comités jouaient un rôle crucial en établissant un lien entre le Ministère et la collectivité, en faisant la promotion du Canada en fête et en relayant les commentaires et les préoccupations des collectivités au personnel du Ministère.

La contribution et le dévouement des membres des comités des célébrations du Canada ont été souvent mentionnés comme une force du programme, même si le degré de contribution des comités semble différer selon la province ou le territoire. En outre, le soutien que reçoivent les comités varie : dans certaines provinces et certains territoires, un employé du ministère du Patrimoine canadien travaille à temps plein au programme *Le Canada en fête!* et au sein des comités; dans d'autres, le comité ne dispose que d'un employé à temps partiel. Le comité du Québec embauche des employés affectés au soutien administratif.

La plupart des comités procèdent à l'examen initial des demandes de financement et formulent des recommandations, mais dans d'autres régions, cette responsabilité incombe au personnel du Ministère.

Tant le personnel des régions que les comités considéraient que les communications entre eux étaient très solides. Les communications entre les comités et les employés de l'administration centrale étaient moins fréquentes puisque ces derniers communiquent principalement avec les employés régionaux, sur lesquels ils comptent pour transmettre l'information aux comités (un membre de comité a déclaré que ce n'était pas toujours le cas). Certains membres des comités ont affirmé qu'ils aimeraient apporter une plus grande contribution à la planification du programme.

Selon plusieurs personnes interviewées du Ministère et des comités, les noms des présidents et vice-présidents des comités des célébrations du Canada sont annoncés trop tard chaque année.



(En 2003-2004, cette annonce a été faite le 2 juin.) Les personnes nommées l'année précédente sont considérées comme les présidents et vice-présidents jusqu'à ce que de nouvelles annonces soient effectuées, mais selon un répondant, lorsque l'annonce est faite en retard, il n'y a officiellement aucun président ni vice-président durant une grande partie de la période critique qui précède les journées de célébration, la période la plus occupée du programme.

Plusieurs répondants ont proposé que les présidents et vice-présidents soient nommés pour des périodes de deux à trois ans plutôt que chaque année. Selon une personne interviewée, les nominations devraient être valides jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit nommée afin qu'il n'y ait pas de période sans comité en place. Une personne interviewée a suggéré que les nominations soient décalées, afin que la moitié des personnes soient nommées chaque année, pour une période de deux ans.

Plusieurs membres de comités ont affirmé que les contributions qu'ils recevaient pour leurs opérations n'étaient pas assez élevées pour couvrir les frais de base associés aux déplacements et à la promotion du programme. Ils considéraient que le financement insuffisant limitait considérablement leurs activités puisqu'il empêchait les comités de se rencontrer plus souvent et qu'il limitait la mesure dans laquelle les comités pouvaient exercer les activités de sensibilisation. Certains membres des comités étaient ravis du soutien qu'ils avaient reçu du personnel du Ministère; d'autres ont affirmé avoir besoin d'un soutien supplémentaire. Quelques-uns ont déclaré que le roulement de personnel au Ministère n'avait pas facilité leur travail.

Selon certaines personnes interviewées, le rôle que joue le comité dans l'examen des demandes de financement et les recommandations qui y sont associées doit être mieux défini. Elles ont également soulevé la nécessité de mieux délimiter les responsabilités des comités en ce qui a trait à la mesure du rendement.

4.2.7 Journées de célébration supplémentaires

Les intervenants clés étaient divisés à propos de l'utilité de journées de célébration supplémentaires. Parmi les intervenants du Ministère et des comités qui ont formulé des commentaires à ce sujet, plus de la moitié ont exprimé des réserves, soulignant notamment que les nouvelles journées augmentaient la charge de travail du personnel, qu'on risquait d'étiqueter les gens, qu'on comptait trop de journées à célébrer dans une courte période, qu'on détournait l'argent aux dépens de la fête du Canada et qu'on diminuait l'importance du message relatif à une citoyenneté commune. Un quart ont approuvé l'ajout de journées de célébration sous réserve que l'on augmente les budgets pour soutenir les nouvelles activités. Quelques-uns n'ont formulé aucun commentaire, et un intervenant a affirmé qu'il était difficile de trouver des bénévoles pour organiser des événements communautaires pendant un si grand nombre de jours.



Les personnes interviewées qui avaient assisté aux activités de la Journée canadienne du multiculturalisme qui s'étaient déroulées sur la colline du Parlement le 27 juin 2003 ou qui avaient organisé des événements communautaires pour marquer cette journée ont émis des commentaires plus positifs, mais elles ont aussi exprimé des points de vue partagés.

Dans l'ensemble, la plupart des répondants semblaient croire que la Journée canadienne du multiculturalisme pouvait avoir un impact positif sur d'autres journées de célébration si le message s'adressait à tous les Canadiens sans exception. Selon neuf répondants, la Journée canadienne du multiculturalisme aurait un impact positif sur la fête du Canada si, entre autres, elle s'adressait à tous les Canadiens, et elle pourrait permettre d'accroître le patriotisme et d'encourager les collectivités ethnoculturelles à assister aux célébrations de la fête du Canada. Un répondant estimait que, à un moment donné, une Journée canadienne du multiculturalisme ne serait plus nécessaire car on n'aurait plus besoin de sensibiliser les Canadiens à la diversité. Trois répondants croyaient que la Journée canadienne du multiculturalisme pouvait avoir un impact négatif sur la fête du Canada, deux d'entre eux estimant que les deux journées étaient trop rapprochées, qu'il n'y avait probablement pas assez de temps pour les préparer et que les événements d'une journée pouvaient faire de l'ombre à ceux de l'autre et vice versa; selon un troisième répondant, on risquait de diluer les fonds alloués à la fête du Canada.

Un tiers des 18 bénéficiaires interviewés qui avaient reçu des fonds pour des activités lors de la Journée canadienne du multiculturalisme ont utilisé ces fonds pour les activités axées sur la fête du Canada. Cinq d'entre eux ont organisé des activités de la fête du Canada qui mettaient l'accent sur le concept du multiculturalisme, et le sixième n'a financé aucune activité le jour de la fête du Canada; cependant, il a affiché de l'information sur le multiculturalisme dans des boutiques pour célébrer la fête du Canada.

4.2.8 Communications

Selon la plupart des personnes interviewées, les communications sont efficaces entre l'administration centrale et les bureaux régionaux, d'une part, et les bureaux régionaux et les comités des célébrations du Canada, d'autre part. Des téléconférences bimensuelles et des réunions nationales annuelles du personnel de l'administration centrale et des régions, ainsi que des présidents et vice-présidents des comités des célébrations du Canada, étaient généralement considérées comme efficaces. En outre, l'administration centrale a créé un Comité national de présidents et vice-présidents, a augmenté le volume d'information transmise aux présidents et vice-présidents des comités et a établi un site Web pour le programme qui peut être doté de pages provinciales et territoriales. Cependant, le tiers des personnes interviewées souhaitent qu'il existe un meilleur mécanisme pour transmettre les préoccupations du personnel régional et des comités à l'administration centrale. Les comités, en particulier, aimeraient qu'on les consulte plus fréquemment et qu'on accorde plus d'attention à leurs commentaires.

4.3 Probabilité de réalisation des objectifs

Même si les recherches laissent entrevoir de nombreux moyens d'améliorer le programme Le Canada en fête!, particulièrement en rationalisant sa prestation, l'ensemble des commentaires formulés à propos du programme par les organismes ayant présenté une demande, le personnel du Ministère et les comités des célébrations du Canada était positif.

La prestation du programme par trois entités (personnel de l'administration centrale, personnel des régions et comités bénévoles des célébrations du Canada) était considérée comme une grande force du programme, de même que les étroites relations de travail entre les employés régionaux et les comités.

Selon les rapports des organismes dont la demande avait été acceptée, leurs événements ont attiré au moins le quart de la population¹⁹ au cours de l'année la plus récente pour laquelle des données sont accessibles (2002), ont fait l'objet d'une couverture médiatique favorable et ont contribué à la réalisation des objectifs du programme. Les rapports des comités des célébrations du Canada révèlent que les efforts déployés pour conclure des partenariats pour les activités des journées de célébration portent fruit.

Les commentaires des employés et des comités des célébrations du Canada à propos du guide du Défi de l'affiche de la fête du Canada étaient aussi positifs; le nombre croissant d'élèves qui y participent – plus de 19 500 en 2003, une augmentation de plus de 30 p. 100 par rapport à l'année précédente – semble étayer ces commentaires. Les recherches permettent de penser que les subventions et contributions et le Défi de l'affiche de la fête du Canada sont les volets du programme qui contribuent le plus à la réalisation des objectifs.

L'administration centrale a été félicitée pour l'introduction de téléconférences bihebdomadaires auxquelles participent des employés de l'administration centrale et des régions et qui portent sur des questions liées au programme, et pour la coordination de réunions annuelles des comités des célébrations du Canada et des employés de l'administration centrale et des régions affectés à la prestation du programme.

Au cours de l'évaluation, il est apparu que les obstacles les plus importants à la réalisation des objectifs sont les suivants :

- l'absence d'un financement stable de laquelle découle la plupart des autres obstacles;

¹⁹ Le taux estimatif de participation varie grandement. Le résumé des activités du programme de 2002 fournit des estimations de tous les comités, sauf de celui de l'Ontario, sur la participation des Canadiens aux activités de la fête du Canada financées par le programme Le Canada en fête! dans leur province ou territoire (environ 6 250 000); le comité de l'Ontario estimait à 2 665 000 le nombre de personnes qui avaient participé aux événements dans dix centres ou collectivités. Dans un sondage effectué en 1999 auprès des Canadiens, 45 p. 100 des Canadiens (30 p. 100 au Québec) ont dit avoir participé aux activités de la fête du Canada.



-
- la charge de travail imposée au personnel et aux comités – la prestation des volets du programme Le Canada en fête! exige beaucoup de travail, et les tâches à effectuer ont augmenté (le grand nombre de subventions et de contributions et un système d'entrée de données sur les projets exigeant beaucoup de travail constituent des problèmes particuliers);
 - les subventions et contributions et le matériel promotionnel qui sont transmis trop tard pour avoir une efficacité maximale;
 - l'impression qu'ont certains comités bénévoles des célébrations du Canada que la répartition des ressources est inéquitable et que les comités sont sous-estimés.

Les obstacles à la réalisation des objectifs peuvent être en grande partie surmontés en donnant suite aux recommandations qui se trouvent à la section 5.

4.4 Caractère adéquat de la mesure et de la surveillance du rendement

4.4.1 Information sur le rendement recueillie par le personnel de l'administration centrale et des régions du programme Le Canada en fête!

Le tableau 9 ci-dessous donne un aperçu de l'information recueillie par le Ministère et les comités des célébrations du Canada et propose des façons d'améliorer la collecte ou la présentation de l'information ayant trait au rendement. En résumé, l'information recueillie est la suivante :

- le Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC) du Ministère saisit l'information de base relative aux demandes de projets et aux subventions et contributions allouées;
- on demande aux organismes qui reçoivent un financement de remplir, à la fin de leurs projets, un « Formulaire du rapport d'évaluation » qui contient des renseignements sur la participation aux événements, la couverture médiatique, l'utilisation des articles promotionnels et l'utilisation des fonds;
- les comités des célébrations du Canada doivent, conformément à leurs accords de contribution, présenter un rapport sur les activités du Canada en fête de l'année en cours dans leur province ou territoire (demandes de financement et fonds accordés, partenariat, commandite ou marketing, taux de participation estimatif total aux événements du Canada en fête, au Défi de l'affiche de la fête du Canada, au Prix jeunesse de la fête du Canada et au Certificat de mérite de la fête du Canada). Les



employés régionaux du ministère du Patrimoine canadien aident les comités à compiler ces rapports;

- l'administration centrale commande certains sondages d'opinion publique, dispose de données sur le matériel de promotion et d'apprentissage qu'elle produit et distribue et sur les taux de participation estimatifs aux activités de la fête du Canada qui se déroulent sur la colline du Parlement ainsi que d'autre information relative à ces activités.



Tableau 9 : Information recueillie sur le rendement du programme Le Canada en fête!

Élément	Description (extraite du CGRR)	Indicateurs de rendement (extraits du CGRR)	Source des données/méthode de collecte (extraites du CGRR)	L'information est-elle recueillie?	Information supplémentaire qui pourrait se révéler utile
Extrants Résultats immédiats	Subventions et contributions	Nombre de demandes reçues et financées (subventions et contributions) Type d'événement (p. ex., 24 juin, 1 ^{er} juillet) par province/territoire Montant des sommes allouées comparé aux coûts totaux du projet	SGISC	Le nombre de demandes reçues et financées est saisi dans le SGISC et est présenté dans le résumé des activités de 2002 (le plus récent); cependant, le nombre d'événements mentionnés dans ce résumé ne correspond pas aux données du SGISC. Sauf en ce qui concerne la Journée nationale des Autochtones, le SGISC n'établit pas de distinction entre les types d'événements. Les statistiques des projets sont calculées manuellement à partir des formulaires du rapport d'évaluation du groupe que remplissent les organismes bénéficiaires. Les montants alloués comparés aux coûts totaux des projets figurent dans les formulaires du rapport d'évaluation du groupe, mais non dans le résumé des activités.	<ul style="list-style-type: none">• Le SGISC devrait saisir le nombre de demandes reçues et financées par type d'événement.• Le montant des subventions ou contributions allouées comparé aux coûts totaux des projets pourrait se révéler un indicateur utile de l'impact du programme sur les autres sources de financement.



		Nombre de projets de célébration ou de commémoration par province/territoire, Type, but, montant en dollars	Dossiers administratifs	Le SGISC saisit le nombre de projets de célébration. Cependant, le type et le but du projet ne sont pas saisis et sont calculés manuellement pour être intégrés au résumé des activités. Le montant en dollars ne figure pas dans le résumé des activités et n'est pas fourni par les comités des célébrations du Canada, même si cette information est recueillie à l'aide des formulaires du rapport d'évaluation du groupe.	<ul style="list-style-type: none">• On devrait recueillir de l'information quantitative/qualitative sur les projets de célébration et l'intégrer au résumé des activités. De même, les projets devraient figurer dans les rapports sur les résultats des comités des célébrations du Canada, conformément aux accords de contribution.• On devrait tenir compte des projets de commémoration dans un rapport ministériel (ou dans le résumé des activités).
	Cérémonies/ événements nationaux	Nombre d'événements, description par région, portée, dépenses	Dossiers administratifs de l'administration centrale	Les données sont dispersées. Il n'y a aucune information dans le résumé des activités.	<ul style="list-style-type: none">• On devrait recueillir de l'information quantitative/qualitative et en faire rapport annuellement.



	Accords de partenariat/ commandite	Nombre de partenariats/ commandites, par province/territoire, montant en dollars	Résumé des réponses provinciales/ territoriales au questionnaire annuel et dossiers administratifs de l'administration centrale	Les commandites/partenariats sont présentés dans le résumé des activités sous forme narrative. Il existe des écarts au chapitre du nombre de partenaires/ commanditaires. Les formulaires du rapport d'évaluation du groupe comprennent de l'information sur les montants recueillis grâce à ces partenariats, mais le résumé des activités n'en contient pas. On rend compte du nombre de partenariats, mais non avec qui ces partenariats sont conclus (p. ex., secteur privé, organismes sans but lucratif).	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure information quantitative sur les partenariats/ commandites serait utile. L'information contenue dans le résumé des activités devrait faciliter les comparaisons entre les régions et entre les années.
	Activités médiatiques (télévision, radio, journaux)	Nombre et nature des activités et des produits distribués, selon l'année, l'emplacement et les dépenses	Résumé des réponses provinciales/ territoriales au questionnaire annuel et dossiers administratifs de l'administration centrale	Les activités médiatiques sont décrites sous forme narrative dans le résumé des activités. Ce dernier ne présente pas le nombre ni la nature des activités. Les états financiers vérifiés des comités des célébrations du Canada contiennent les dépenses consacrées aux médias. Les formulaires du rapport d'évaluation du groupe contiennent les dépenses réelles des groupes consacrées à la publicité et à d'autres activités, mais cette information ne figure pas dans le résumé des activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités médiatiques devraient être présentées sous une forme quantitative normalisée dans le résumé des activités.



	Ressources en matière de sensibilisation et d'apprentissage (p. ex., Défi de l'affiche)	Dépenses, nombre de ressources produites, demandées et distribuées par secteur géographique	Résumé des réponses provinciales/ territoriales au questionnaire annuel et dossiers administratifs de l'administration centrale	Les dossiers de l'administration centrale contiennent de l'information sur le matériel didactique produit et distribué dans le cadre du Défi de l'affiche.	<ul style="list-style-type: none">• L'information sur les dépenses devrait figurer dans un rapport ministériel (ou le résumé des activités).
	Articles promotionnels (drapeaux, épinglettes, affiches, etc.)	Dépenses, nombre d'articles produits, demandés et distribués, par type et secteur géographique	Dossiers administratifs de l'administration centrale Base de données sur les articles promotionnels/ dossiers des projets	L'administration centrale recueille de l'information sur le nombre d'articles qu'elle produit et distribue et les coûts qui y sont associés. L'information sur la distribution effectuée par les régions est limitée.	<ul style="list-style-type: none">• Il serait utile que les bureaux régionaux fournissent de l'information sur les destinataires des articles.



	<p>Augmentation des occasions locales/ régionales de célébrer et de commémorer un événement et d'apprendre sur le Canada, et augmentation de la participation</p>	<p>Nombre et types d'événements organisés au fil du temps, par emplacement Participation comparée à celle des années précédentes</p>	<p>SGISC Dossiers administratifs de l'administration centrale</p>	<p>Sauf en ce qui concerne la Journée nationale des Autochtones, le SGISC n'établit aucune distinction entre les types d'événements. Les taux de participation estimatifs sont fournis par les bénéficiaires dans le formulaire du rapport d'évaluation du groupe et peuvent être calculés manuellement. Le résumé des activités contient certains taux estimatifs de participation, qui ne peuvent toutefois pas être calculés pour obtenir un total national en raison des écarts, et on n'y fait pas de distinction entre les types d'événements. Il n'y a aucune comparaison avec les taux de participation estimatifs des années précédentes.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les taux de participation par événement et type d'événement sont estimatifs; ils sont tout de même utiles puisqu'ils servent d'indicateurs du succès et de la portée des événements, particulièrement si les employés /comités peuvent les confirmer.• Le résumé des activités devrait présenter les taux de participation estimatifs par type d'événement.
--	---	--	---	--	--



	<p>Meilleure sensibilisation des Canadiens à l'égard des événements/ cérémonies/ célébrations/ commémorations et augmentation de la participation</p>	<p>Degré de sensibilisation au fil du temps, par type d'événement et emplacement, participation et nombre de téléspectateurs</p>	<p>Recherche/ sondage d'opinion publique Estimations de la Société Radio-Canada (SRC) et de la Commission de la capitale nationale (CCN)</p>	<p>Un sondage national a été effectué en 1999 afin d'examiner le degré de sensibilisation des Canadiens à l'égard de la Journée nationale des Autochtones, de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada. Depuis 1999, on a mené des sondages d'opinion publique sur les célébrations de la fête du Canada à Ottawa, mais non sur d'autres événements nationaux ou régionaux. La recherche sur la fête du Canada met l'accent sur la rétention de la couverture médiatique et les activités préférées; elle ne permet pas de vérifier si le programme Le Canada en fête! contribue à améliorer le degré de sensibilisation des Canadiens. La SRC/CCN fournissent une estimation du nombre de participants aux célébrations de la fête du Canada à Ottawa.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Il faut obtenir les taux estimatifs de participation aux principaux événements d'un bout à l'autre du pays, par type d'événement. Il serait utile d'effectuer un sondage d'opinion publique pour évaluer l'impact (p. ex., en reprenant le sondage de 1999 en 2005-2006). Ce sondage permettrait de comparer les taux actuels de participation à ceux de 1999 et de recueillir des données sur le niveau de satisfaction des Canadiens à l'égard des activités tenues durant les journées de célébration.
	<p>Meilleure coordination horizontale et meilleure collaboration</p>	<p>Nombre d'autres organismes fédéraux, provinciaux/ territoriaux et communautaires qui participent</p>	<p>Rapport annuel du Comité interministériel</p>	<p>Nouvelle activité</p>	<ul style="list-style-type: none">• Il serait préférable que les rapports sur la coordination/ collaboration établissent une distinction entre les organismes qui participent déjà et les nouveaux organismes afin que l'on puisse évaluer l'augmentation de la « portée » du programme.



		Degré de satisfaction des partenaires	Entrevues auprès des participants	Nouvelle activité	<ul style="list-style-type: none"> • Les entrevues auprès des partenaires pourraient faire partie de l'évaluation sommative.
	Meilleur accès aux ressources éducatives et aux ressources d'apprentissage et plus grande utilisation de ces ressources	Accessibilité et utilisation des ressources éducatives et des ressources d'apprentissage, par type et emplacement	Sondage auprès des enseignants et des élèves	Des groupes de discussion ont évalué l'efficacité de l'affiche au chapitre des communications, en soulignant ce qui leur plaisait et ce qui ne leur plaisait pas. Cette évaluation limitée n'a pas permis de déterminer l'impact sur la compréhension ou les connaissances des Canadiens. Des adultes âgés de 25 à 49 ans et des jeunes de 13 à 16 ans ont été recrutés pour former les groupes de discussion partout au Canada.	<ul style="list-style-type: none"> • Il serait utile de recueillir les commentaires des enseignants et des élèves à propos du Défi de l'affiche. On pourrait obtenir chaque année le point de vue des enseignants en accompagnant les guides d'un questionnaire; quant aux commentaires des participants, on pourrait les recueillir à l'aide de tests ciblés périodiques. • On devrait tenir à jour les listes des écoles qui reçoivent les guides afin de faciliter l'évaluation.
	Plus grand nombre d'occasions de montrer sa fierté	Dépenses, nombre d'articles produits, demandés et distribués, par secteur géographique	Base de données sur les articles promotionnels	Mêmes observations que pour les articles promotionnels.	Mêmes observations que pour les articles promotionnels.
Résultats intermédiaires	Meilleure connaissance et compréhension du Canada, de l'histoire commune des Canadiens, de leurs valeurs et de leurs intérêts	Connaissance et compréhension de la population générale, par emplacement, relatives aux événements et projets de célébration, de commémoration et d'apprentissage	Recherche/sondage d'opinion publique	Deux questionnaires ont été distribués, un en 1999 et l'autre plus récemment. Ils ne comprenaient pas de questions sur les connaissances et la compréhension. Il ne semble pas y avoir d'information de base sur le degré de compréhension du public qui permettrait d'évaluer les progrès réalisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut recueillir de l'information de base sur le degré de connaissance et de compréhension des Canadiens.



Résultats ultimes	Meilleur sentiment de citoyenneté partagée chez les Canadiens, meilleur sentiment de fierté et d'appartenance au Canada	Perceptions des Canadiens influencées par le Programme des célébration, commémorations et apprentissage	Recherche/ sondage d'opinion publique	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Source : Examen de documents, entrevues menées auprès du personnel du programme, mars 2004					



4.4.2 Changements qui doivent être apportés à la mesure du rendement

Résumé des réponses provinciales et territoriales au questionnaire annuel « Le Canada en fête! »

Les résumés annuels des activités du programme Le Canada en fête!, préparés conjointement par le personnel du Ministère et les comités des célébrations du Canada, constituent un bilan de l'information fournie par les provinces et territoires. Ces résumés seraient de plus grande qualité s'ils contenaient une meilleure information quantitative, si les renseignements fournis par les provinces et les territoires étaient plus uniformes et si on y trouvait de l'information qui permette de faire des comparaisons avec les années précédentes.

Un examen des accords de contribution conclus avec les comités des célébrations du Canada révèle que les critères de présentation des rapports mentionnés à la clause 9.1 devraient être mieux définis. La clause 9.1 des accords fait mention d'un rapport d'étape ou final sur les résultats et d'un résumé d'une page des activités. Cette clause précise aussi que le modèle du rapport est fourni par le Ministère.

Nous ne savons pas trop si les comités disposent d'un modèle de rapport puisque les seuls renseignements significatifs trouvés, lors d'un examen des rapports d'une année, étaient des états financiers vérifiés et des renseignements produits, avec l'aide du personnel du programme, pour le résumé des activités.

La clause 9.1 de l'accord de contribution du Québec était différente de celle des autres provinces et territoires. Elle précisait simplement ce qui suit : « un rapport d'étape ou final sur les résultats doit être fourni ». Aucun résumé d'une page n'était requis bien, qu'en raison même de la contribution considérablement plus importante allouée au Québec, on devrait exiger des rapports plus détaillés que ceux des autres provinces et territoires. Le rapport du comité du Québec était superficiel et ne mettait pas l'accent sur les résultats, tout comme le compte-rendu ayant trait au Québec dans le résumé des activités.

On devrait au moins améliorer le résumé des activités en incluant des comparaisons annuelles des dépenses effectuées durant les journées de célébration, des activités et de la participation ainsi qu'une répartition par type d'événement (c.-à-d. des journées de célébration), de l'information sur les questions liées à la prestation du programme et sur les activités du programme coordonnées par l'administration centrale.

On devrait exiger dans le questionnaire « Le Canada en fête! » des statistiques de meilleure qualité et plus uniformes sur les partenariats, les commandites, la promotion et la couverture médiatique.



On devrait fournir aux comités des célébrations du Canada un modèle de rapport sur les activités et la participation (peut-être semblable au questionnaire « Le Canada en fête! »).

Les critères de présentation des rapports mentionnés dans les accords de contribution du comité québécois des célébrations du Canada devraient, à l'avenir, être conformes à ceux des comités des autres provinces et territoires.

Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC)

Le SGISC devait permettre d'établir une distinction entre les demandes et les fonds attribués à chaque type d'événement (c.-à-d. des journées de célébration) de telle sorte que les statistiques sur le nombre de projets relatifs à chaque journée de célébration puissent être calculées par voie électronique. À l'heure actuelle, les employés régionaux doivent calculer manuellement ces données. Le formulaire de demande de subvention doit être révisé pour inclure des cases à cocher correspondant aux diverses journées de célébration.

Estimation du nombre de participants

La Commission de la capitale nationale et la Société Radio-Canada fournissent une estimation du nombre de personnes qui participent aux activités de la fête du Canada sur la colline du Parlement et du nombre de téléspectateurs qui regardent ces activités à la télévision. On devrait continuer à recueillir cette information en tant qu'indicateur de la portée.

Les données sur la participation prévue aux événements locaux sont recueillies à partir des formulaires de demande de subvention et des rapports de projet. Pour améliorer l'uniformité des rapports de projet, on pourrait modifier le « formulaire de rapport d'évaluation » pour y inclure des cases à cocher correspondant à divers taux de participation estimatifs.

Base de données sur les articles promotionnels

L'administration centrale possède des statistiques sur les articles promotionnels qu'elle produit et distribue (les principaux destinataires sont les députés, les sénateurs et les bureaux régionaux). Il serait utile d'avoir de l'information sur la distribution des articles faite par les bureaux régionaux, mais les responsables du programme affirment que les contraintes budgétaires les empêchent d'élaborer une telle base de données.

En général, les régions devraient être encouragées à recueillir systématiquement des données :

- sur le type et le nombre d'articles promotionnels demandés et distribués;
- sur le type de destinataire (p. ex., député, société privée, groupe communautaire).

Pour mieux évaluer l'utilité des divers produits, un questionnaire à retourner par le poste devrait accompagner l'envoi d'articles promotionnels.



Sondage d'opinion publique

Certains sondages d'opinion publique ont été effectués (p. ex., sondages de D-Code et de Décima); cependant, les questions mettaient l'accent sur la conception du programme plutôt que sur son impact. On n'a recueilli aucune information de base à propos de la fierté qu'éprouvent les Canadiens envers leur pays, du taux de participation aux célébrations du Canada, ni de la connaissance et de la compréhension du Canada. Il faut des données de base pour pouvoir évaluer l'impact d'un programme.

Il serait aussi utile que le sondage de la CCN sur l'événement de la fête du Canada qui se déroule sur la colline du Parlement comprenne quelques questions ayant trait à la sensibilisation et aux connaissances engendrées par les activités de la fête du Canada et, si les ressources le permettent, qu'on interroge, au passage, les participants à des événements clés qui se tiennent dans d'autres villes.

On a donné, dans le cadre du programme, un questionnaire aux gagnants du Défi de l'affiche afin de connaître leurs points de vue sur la qualité de leur expérience et sur les façons d'améliorer ce volet. Il serait utile de recueillir, aux fins de l'évaluation, des commentaires des enseignants et des élèves sur le Défi de l'affiche; on pourrait les obtenir en accompagnant les guides destinés aux enseignants d'un questionnaire à retourner par la poste.



5.0 Conclusions et recommandations

En nous fondant sur les constatations relevées au cours de l'évaluation, nous formulons six recommandations pour améliorer la prestation du programme Le Canada en fête! et accroître ses possibilités de réaliser les objectifs qui lui ont été attribués. Il est essentiel de mettre en œuvre la première recommandation si l'on veut apporter d'autres changements au programme.

1. Régler le problème que constitue l'absence de financement stable du programme Le Canada en fête! ou réduire les activités du programme afin qu'elles correspondent au budget des services votés.

Le problème le plus important qui affecte le programme Le Canada en fête! est son manque de financement stable. Ce problème a un impact sur tous les aspects de la prestation du programme, de la planification au financement des activités. Le budget des services votés correspond depuis de nombreuses années à un petit pourcentage des dépenses totales; à lui seul, il couvrirait à peine plus que les dépenses consacrées au spectacle du midi de la fête du Canada sur la colline du Parlement. Cette absence de financement stable représente un risque opérationnel et, de là, découle la plupart des autres problèmes liés à la prestation du programme.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : Le manque à gagner au budget de services votés est, en fait, à l'origine d'un grand nombre de difficultés qui touchent le programme depuis dix ans. Jusqu'à présent, aucun fond n'a été trouvé dans le ministère pour 2005-2006.

La détermination d'une source stable de financement pour Le Canada en fête! est une priorité sur laquelle le Ministère devra se pencher à l'automne 2004. En plus de chercher un financement stable à long terme, le personnel du programme élaborera des options d'activités en fonction des divers niveaux de financement.

Date de la mise en œuvre : Automne 2004

2. Pour veiller à ce que les décisions sur les demandes de subventions et contributions soient prises dans des délais appropriés et en maximiser l'impact, déplacer l'échéance relative à la présentation des demandes de financement du 31 mars à une date antérieure (p. ex. le 31 janvier) et négocier la simplification de l'information qui doit être entrée dans le Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions, particulièrement lorsque les fonds alloués sont très peu élevés.



Le traitement, durant une courte période au début de chaque exercice, d'un grand nombre de recommandations de financement, dont la plupart se chiffrent à moins de 3 000 dollars, présente des problèmes. La lourde charge de travail, attribuable en partie à l'entrée des données dans le Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions, ralentit le traitement des recommandations de financement. Il en résulte que les organismes qui ont fait une demande sont informés de la décision ayant trait à leur financement à une date trop rapprochée de la date de leurs événements. On pourrait améliorer cette situation en devançant l'échéance de la présentation des demandes afin que les recommandations puissent être formulées au début de chaque exercice et en simplifiant l'information requise par le SGISC, particulièrement pour les subventions et contributions très peu élevées.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : En devançant l'échéance pour la présentation des demandes de S&C, on pourra émettre, en temps opportun, les chèques aux groupes clients et maximiser l'impact du programme. Les gestionnaires et les agents de programme régionaux discuteront de la faisabilité et de la mise en œuvre de cette recommandation à la réunion nationale annuelle prévue pour l'automne 2004. Un groupe de travail de gestionnaires et d'agents de programme a été mis sur pied pour étudier plus en détail la faisabilité de cette recommandation et développer un plan de mise en œuvre d'ici décembre 2004.

Le personnel du programme a apporté certains ajustements au SGISC. Le programme va également explorer, en consultation avec le Centre d'expertise, la faisabilité d'ajouter d'autres modifications et simplifications au SGISC pour les petites S&C. La haute direction s'est engagée à rencontrer tous les directeurs exécutifs régionaux, les présidents et les vice-présidents pour discuter de d'autres points d'intérêt.

Dans la recherche d'une source stable de financement, le personnel du programme, en consultation avec le Centre d'expertise, définira des possibilités de structures du programme pour accélérer le processus de financement.

Date de la mise en œuvre : Décembre 2004

3. Produire et distribuer les articles promotionnels et le matériel d'apprentissage plus tôt chaque année afin d'en maximiser l'impact.

L'évaluation révèle que les articles promotionnels intéresseraient davantage ceux qui les reçoivent et que le matériel didactique (guide du Défi de l'affiche de fête du Canada destiné aux enseignants) serait plus attrayant pour les enseignants s'ils étaient distribués plus tôt chaque année. Le personnel du programme devrait chercher à distribuer les articles promotionnels aux bureaux régionaux avant la fin d'avril et à envoyer aux écoles le guide à l'intention des enseignants avant la fin de septembre de chaque année.



Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : Le matériel promotionnel du programme doit être livré aux groupes communautaires plus tôt dans l'année, pour en maximiser l'effet. Depuis la rédaction du rapport, les commandes et la distribution des articles promotionnels (drapeaux, épinglettes, signets, etc.) pour Le Canada en fête! relèvent d'une autre direction au sein de la Direction générale. À la réunion nationale de l'automne 2004, les responsables du programme se sont engagés à établir, en consultation avec les régions, un meilleur calendrier de livraison du matériel promotionnel. En outre, ils ont pris en charge la coordination des commandes et de la livraison des articles promotionnels concernant Le Canada en fête!

Chaque année, les employés du programme tentent de présenter aux enseignants un guide d'activités bien documenté, en guise d'outil pédagogique pour le Défi de l'affiche, et mènent, à cette fin, de longues consultations auprès de tout le personnel régional. Cette année, le Ministère collabore avec l'Institut du Dominion et la Fondation Historica, deux organismes réputés dans les domaines de l'éducation et de l'histoire, à l'élaboration du guide d'activités et du site Web connexe. Le processus de consultation relatif au guide d'activités de 2005 s'est terminé en juillet et son élaboration est presque achevée. L'échéancier initial pour la livraison du guide et le formulaire de commande l'accompagnant était la fin de septembre. Le personnel du programme compte maintenant distribuer le guide d'activité d'ici la fin novembre 2004. Le personnel du programme entend aussi évaluer ce nouveau partenariat pour déterminer les suivis à venir d'ici mars 2005. Le site Web est en cours d'élaboration et devrait être lancé lors de la livraison du matériel imprimé au public. En livrant en temps opportun ces ressources aux écoles, aux groupes de jeunes et autres, on maximisera l'impact du Défi de l'affiche et en augmentera le taux de réponses.

Date de la mise en œuvre : Mars 2005

- 4. Examiner si les fonds de fonctionnement du programme peuvent être réaffectés à l'interne afin de permettre une augmentation modeste des budgets les moins élevés des comités des célébrations du Canada en vue d'accroître la visibilité du programme et son impact possible et imposer à tous les comités des critères uniformes pour la présentation des rapports.**

Pour assumer leurs responsabilités, les comités bénévoles des célébrations du Canada doivent se rencontrer périodiquement et se déplacer à l'intérieur de leur province ou territoire pour sensibiliser les collectivités. Selon certains comités, les budgets de fonctionnement peu élevés rendent cette tâche difficile. On pourrait améliorer l'efficacité des comités si on pouvait réaffecter les budgets afin de permettre une augmentation modeste des montants alloués aux comités situés dans de vastes régions géographiques et qui disposent de petits budgets. Les critères de présentation des rapports devraient être uniformes pour tous les comités.



Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : Les comités ont continuellement déploré le manque de ressources adéquates et ont dû supporter un fardeau supplémentaire lorsque le programme Le Canada en fête! a absorbé d'autres journées de célébration. À la suite de consultations auprès des directeurs exécutifs régionaux, une augmentation ponctuelle des budgets des comités a été recommandée pour 2004-2005, 40 % en fonds de fonctionnement et 20 % en fonds de démarrage pour les communautés.

Afin d'accroître le niveau de financement actuel ou simplement de le maintenir, le Ministère demandera, à l'automne 2004, une base de financement stable pour le programme Le Canada en fête! pour 2005-2006 et les exercices qui suivront. Ceci réglerait un problème qui persiste depuis dix ans. En outre, le Ministère a promis de revoir le budget qu'il affecte présentement au programme Le Canada en fête!

Le personnel du programme a révisé les accords de contribution, particulièrement en ce qui concerne les exigences du programme Le Canada en fête!, et les mettra en œuvre. Les accords de contribution ainsi que les exigences de reddition de compte ont été discutées avec les comités et des agents/gestionnaires de programme à la réunion de l'automne 2004. Un groupe de travail composé de gestionnaires et d'agents de l'administration centrale et des régions y a été mis sur pied; les recommandations finales seront mise de l'avant d'ici mars 2005.

Date de la mise en œuvre : Printemps 2005

5. Réduire la charge de travail qui découle de la prestation du programme Le Canada en fête! en concentrant le temps et les ressources aux volets du programme qui ont la plus grande portée et la plus grande valeur éducative.

La charge de travail du personnel qui exécute le programme Le Canada en fête! a augmenté avec l'introduction, au fil du temps, de nouvelles activités et journées de célébration. Pour alléger cette charge, on devrait concentrer les ressources du programme sur les activités qui ont la plus grande portée et la plus grande valeur éducative et qui, par conséquent, sont plus susceptibles de permettre la réalisation des objectifs du programme soit : le volet subventions et contributions, le spectacle du midi de la fête du Canada sur la colline du Parlement, le Défi de l'affiche de la fête du Canada, et la production et la distribution des articles promotionnels les plus populaires. Il faudrait examiner le maintien des volets Prix jeunesse de la fête du Canada et Certificat de mérite de la fête du Canada, puisqu'ils ne sont pas offerts dans toutes les provinces et territoires et que le nombre de prix et de certificats accordés est peu élevé. Il est toutefois trop tôt pour évaluer la contribution des journées de célébration autres que la fête du Canada à la réalisation des objectifs du programme, puisque la nouvelle Journée canadienne du multiculturalisme n'a été introduite qu'il y a un an. On devait examiner la contribution des journées additionnelles lors de la surveillance du rendement.



Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : La lourde charge de travail a posé de grandes difficultés dans les régions et à l'AC. Le personnel tente de simplifier la méthode d'exécution du programme Le Canada en fête! D'ailleurs, il s'est engagé à élaborer, pour l'exécution du programme, le concept d'une « boîte à outils », dans laquelle seront présentées aux régions des initiatives obligatoires et facultatives qui permettent une spécificité régionale. Les volets nationaux comprendront le Défi de l'affiche de la Fête du Canada et le financement du programme Le Canada en fête! Il faudra, toutefois, débattre de ce projet plus à fond à la réunion nationale à l'automne 2004, afin de parachever la liste des éléments facultatifs.

La stabilisation éventuelle du financement aidera à déterminer la capacité du programme et à établir les priorités. Elle permettra également de traiter la charge de travail, l'exécution du programme et la capacité du programme au même niveau dans toutes les régions.

Date de la mise en œuvre : Printemps 2005

- 6. Faire en sorte que le programme soit davantage prêt à faire l'objet d'une évaluation sommative en 2005 en recueillant des données de base sur la mesure dans laquelle les Canadiens sont sensibilisés à la diversité du pays et sont fiers de leur patrimoine ainsi que de l'information supplémentaire sur les résultats à court terme.**

Les sondages d'opinion publique effectués à ce jour dans le cadre du programme ont servi principalement à l'élaboration du programme. Afin d'évaluer l'impact du programme à l'avenir, il faudrait aussi mener des sondages d'opinion publique pour obtenir des données sur la mesure dans laquelle les Canadiens sont sensibilisés à la diversité du pays et sont fiers de leur patrimoine, données qui permettraient de mesurer les progrès accomplis. Cette information devrait être recueillie le plus tôt possible et de façon périodique par la suite. Il faudrait améliorer les données recueillies et présentées dans le résumé annuel des activités. En outre, en déployant peu d'efforts supplémentaires, on devrait pouvoir recueillir de l'information sur les résultats à court terme relatifs à l'efficacité des guides du Défi de l'affiche de la fête du Canada destinés aux enseignants et des articles promotionnels du programme Le Canada en fête! en accompagnant l'envoi de ces articles de questionnaires.

Réponse de la direction : Les responsables du programme acceptent la recommandation.

Plan d'action : En attendant l'évaluation sommative de 2005, le personnel du programme modifie en conséquence le questionnaire qui est soumis aux comités des célébrations du Canada à l'automne 2004. Il examine également les outils de collecte des données tels que les rapports sommaires annuels, le rapport final d'une page et les rapports du SGISC. Des modifications sont d'ailleurs apportées à ces rapports, afin de faciliter le repérage des



données. En outre, le personnel étudiera la possibilité d'inclure des questionnaires dans les envois et s'informeront auprès des Cybercommunications de la possibilité d'inclure un questionnaire en ligne sur le site Web du Défi de l'affiche.

Lorsque le financement sera stabilisé en 2005-2006 et que les ressources le permettront, les responsables du programme envisageront la possibilité d'effectuer un sondage de l'opinion publique. Ils continuent à suivre les résultats des sondages existants.

Date de la mise en œuvre : Printemps 2005



Annexe : Rapport sur la Journée canadienne du multiculturalisme 2003



Rapport sur la Journée canadienne du multiculturalisme 2003

Contexte

Le Canada est le premier pays multiculturel officiel du monde et, le 13 novembre 2002, la ministre Sheila Copps et la Secrétaire d'État Jean Augustine ont annoncé une nouvelle journée pour célébrer la diversité du pays : la *Journée canadienne du multiculturalisme*. Cette journée a pour but de marquer la contribution apportée par tous les Canadiens à notre société et de promouvoir les valeurs de respect mutuel, de responsabilité et de diversité. Elle encourage les Canadiens à célébrer les réalisations et l'histoire de tous les citoyens, à participer pleinement à la vie de leur pays et à reconnaître et à célébrer les avantages économiques, sociaux et culturels dont le Canada tire profit en raison de sa diversité. La Journée canadienne du multiculturalisme sera célébrée chaque année le 27 juin dans le cadre des activités du programme Le Canada en fête! Les événements marquant la Journée canadienne du multiculturalisme sont financés par le programme Le Canada en fête! qui a été établi en 1981 et qui finance aussi les événements marquant la Journée nationale des Autochtones (21 juin), la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) et la fête du Canada (1^{er} juillet)²⁰.

La première Journée canadienne du multiculturalisme a été marquée par 32 événements financés par le ministère du Patrimoine canadien, qui se sont déroulés partout au pays. Le montant moyen des fonds, par événement, s'élevait à 1 091 dollars; cependant, le montant du financement par événement variait de 100 à 4 000 dollars. Parmi ces événements visant à célébrer la Journée canadienne du multiculturalisme, douze se sont déroulés en Ontario, dix, en Colombie-Britannique, et trois, en Nouvelle-Écosse. Le Québec, le Manitoba, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon ont organisé chacun un événement.

À Ottawa, le ministère du Patrimoine canadien a organisé, en collaboration avec le Conseil ethnoculturel du Canada (CEC), une réception qui s'est tenue sur la colline du Parlement. À l'ordre du jour : des conférenciers, un buffet multiculturel et la présentation d'une « courtepointe de l'appartenance » coordonnée par le CEC. Cette courtepointe est une œuvre nationale d'art textile qui illustre la diversité du Canada et vise à sensibiliser les Canadiens de toutes origines.

Environ 500 invités ont assisté à l'événement tenu sur la colline du Parlement, y compris des députés et des sénateurs, des dirigeants d'organismes ou leurs représentants, des organismes ethnoculturels nationaux, des membres du Comité interministériel sur l'éducation et la sensibilisation du public, des membres de la Table ronde des chefs religieux, des membres du conseil d'administration de la Fondation canadienne des relations raciales, des membres et des dirigeants du Conseil ethnoculturel du Canada, des bénévoles qui ont travaillé à la « courtepointe de l'appartenance » et leurs invités, des participants au Forum de la ministre du

²⁰Documentation sur la Journée canadienne du multiculturalisme fournie par le programme.



Patrimoine canadien sur la diversité et la culture, qui a eu lieu en 2003, et des représentants du Ministère.

Méthodologie

La haute direction avait demandé cette recherche sur la Journée canadienne du multiculturalisme afin de mieux comprendre les réactions à cette première journée. Des représentants de Goss Gilroy Inc. ont mené des entrevues auprès des personnes qui ont participé aux événements de cette journée qui se sont déroulés le 27 juin sur la colline du Parlement (n=11) et d'organismes qui ont coordonné les célébrations de la Journée canadienne du multiculturalisme 2003 et qui ont reçu un soutien financier dans le cadre du programme Le Canada en fête! (n=18).

Les entrevues avaient pour objectif d'évaluer la conformité des projets financés avec les buts de la Journée canadienne du multiculturalisme, d'examiner les messages transmis lors de cette journée, de déterminer les auditoires ciblés par les activités, d'évaluer la prestation de ce volet du programme Le Canada en fête! et d'analyser l'impact possible de la Journée canadienne du multiculturalisme sur les autres journées de célébrations.

Résultats

Principales activités financées

La plupart des répondants ont utilisé le financement qu'ils avaient reçu du Patrimoine canadien pour effectuer des dépenses telles que : gâteaux, spectacles, feux d'artifice, activités extérieures, expositions ethniques et musique. Même si les bénéficiaires avaient reçu un financement pour les activités associées à la Journée canadienne du multiculturalisme, le tiers des répondants (n=6) ont mentionné avoir consacré les fonds à des activités axées sur la fête du Canada. Cinq d'entre eux ont financé des activités de la fête du Canada qui mettaient l'accent sur le concept du multiculturalisme. Par exemple, un répondant a organisé des activités dans un centre communautaire dont les services s'adressaient à un grand nombre de groupes ethnoculturels, et trois répondants ont mené des activités extérieures de nature multiculturelle (p. ex. aliments, danses, chants multiculturels). Un des répondants n'a financé aucune activité lors de la fête du Canada; cependant, il a placé de l'information multiculturelle dans des boutiques pour célébrer la fête du Canada.

En général, les répondants ont mentionné que leurs événements s'adressaient au grand public. Cependant, il semble que des membres de groupes ethnoculturels ont participé en majorité à bon nombre des activités. Le nombre de participants aux événements variait de 75 à 12 000, puisque l'auditoire ciblé différait considérablement d'un événement à l'autre. Certains événements s'adressaient à de petits groupes (p. ex. dans les maisons de soins infirmiers) tandis que d'autres faisaient appel à la participation d'auditoires beaucoup plus vastes (p. ex. célébrations de la fête du Canada).



Couverture médiatique

Environ les trois quarts des bénéficiaires du financement (n=13) ont mentionné que leur événement avait fait l'objet d'une couverture médiatique. Le média le plus populaire était le journal local (n=9), suivi de la radio (n=6). Parmi les autres moyens publicitaires, mentionnons les affiches/dépliants (n=3). En général, les répondants ont affirmé que les médias utilisés s'adressaient au grand public; cependant, certains journaux visaient des groupes ethnoculturels spécifiques.

En général, les répondants ont eu l'impression que la couverture médiatique avait été plutôt favorable et avait servi à promouvoir l'événement. Un seul répondant a mentionné que cette couverture avait été défavorable parce que, selon lui, « elle n'était pas suffisante ».

Prestation de services

Précision des lignes directrices relatives au financement (n=18) : Environ les trois quarts des bénéficiaires du financement (n=13) estimaient que les lignes directrices relatives au financement étaient précises, et un quart (n=5) n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits. Un répondant a affirmé ne pas être certain de ce qui était admissible au financement et se demandait si l'événement devait avoir lieu le 27 juin. Un autre répondant a mentionné qu'il fallait lire une quantité considérable de documents afin de comprendre les lignes directrices, ce qu'un petit organisme ne pouvait se permettre de faire.

Matériel promotionnel du programme Le Canada en fête! (n=17) : La plupart des répondants (n=14) étaient satisfaits des articles promotionnels; cependant, trois répondants ont mentionné qu'ils avaient reçu un trop grand nombre d'articles, certains d'entre eux n'étant pas appropriés à la Journée canadienne du multiculturalisme. Un répondant a mentionné que le ministère du Patrimoine canadien devrait se concentrer sur « la qualité plutôt que sur la quantité » lorsqu'il distribue ses articles promotionnels. En outre, selon un répondant, il serait utile de créer des articles promotionnels conçus spécifiquement pour la Journée canadienne du multiculturalisme.

Orientation fournie par le Ministère (n=15) : Environ la moitié des répondants (n=8) étaient satisfaits de l'orientation fournie par le ministère du Patrimoine canadien, un quart (n=3) étaient insatisfaits, et l'autre quart (n=4) n'étaient ni satisfaits, ni insatisfaits. Un répondant s'est plaint qu'il n'y avait pas d'orientation au sujet des problèmes d'assurance auxquels il avait fait face en planifiant ses activités, et un autre répondant a mentionné que le Ministère pourrait jouer un rôle en aiguillant les bénéficiaires du financement vers d'autres organismes afin d'augmenter l'impact des événements.

Orientation fournie par le comité (n=13) : Environ les trois quarts des répondants (n=10) ont mentionné qu'ils étaient satisfaits de l'orientation fournie par le comité provincial ou territorial des célébrations du Canada, et les autres répondants ont mentionné qu'ils n'avaient pas eu besoin d'orientation de la part du comité.



Délai écoulé entre la présentation de la demande et la décision (n=17) : Environ 40 p. 100 des répondants (n=7) étaient satisfaits du délai écoulé entre la présentation de leur demande et la décision, 40 p. 100 (n=7) n'étaient ni satisfaits, ni insatisfaits, et 20 p. 100 (n=3) se sont dit insatisfaits. Un répondant insatisfait a mentionné qu'il avait reçu les formulaires de demande le jour même de l'échéance et qu'il n'avait disposé que de deux jours pour remplir les formulaires. Un grand nombre des organismes qui avaient fait une demande estimaient que le processus était lent, ce qui les avait obligé à retarder la planification de leur événement. Un répondant a mentionné que le processus des demandes devrait débiter plus tôt afin que les bénéficiaires puissent disposer de deux ou trois mois pour planifier. Même si bon nombre de répondants estimaient qu'ils avaient dû attendre longtemps avant de connaître la décision, un répondant a mentionné que, une fois la décision prise, le chèque avait été envoyé immédiatement.

Niveau du financement (n=17) : Environ un quart des répondants (n=4) étaient satisfaits du niveau de financement qu'ils avaient reçu, mais 30 p. 100 (n=5) étaient insatisfaits du montant. Un répondant a mentionné qu'il n'avait reçu que le cinquième du montant demandé sans obtenir d'explications du Ministère. De nombreux répondants aimeraient obtenir plus d'argent et estimaient que l'impact de leur événement serait amplifié si le niveau de financement était plus élevé.

Conditions du financement (n=17) : Environ la moitié des répondants (n=9) étaient satisfaits des conditions du financement, contrairement à 20 p. 100 d'entre eux (n=3), qui n'étaient pas satisfaits. De nombreux répondants ont dit qu'ils aimeraient avoir plus de latitude en ce qui concerne la façon dont l'argent peut être dépensé, compte tenu des nombreuses restrictions actuelles. Par exemple, un répondant a mentionné qu'il aurait pu dépenser l'argent plus efficacement. En outre, deux répondants estimaient que le processus de demande et les conditions qui y étaient associées étaient déroutants et trop spécifiques.

Critères de présentation des rapports (n=17) : Soixante-cinq pour cent des répondants (n=11) étaient satisfaits des critères de présentation des rapports, et un seul répondant a exprimé son insatisfaction à cet égard. Cependant, les répondants ont formulé de nombreuses suggestions pour améliorer la situation, notamment : améliorer la partie du rapport qui porte sur le budget afin qu'elle soit plus facile à remplir, prolonger le délai accordé aux organismes pour produire les rapports et envisager d'accepter un état des dépenses plutôt que d'exiger toutes les factures.

Impacts du programme

Message de la Journée canadienne du multiculturalisme

En général, tous les répondants estimaient que la Journée canadienne du multiculturalisme devrait donner à tout le monde l'occasion de célébrer la diversité du Canada et que le principal message transmis lors de cette journée devrait refléter cette idée. Trois répondants ont affirmé que cette journée permettait de célébrer notre propre patrimoine, et quatre répondants estimaient qu'elle donnait aussi l'occasion de connaître d'autres cultures. Les répondants ont fourni toutes sortes d'autres réponses : possibilités/droits égaux, la force de la diversité, l'unité, la tolérance, la paix, etc. Un bénéficiaire du financement a mentionné que le principal message devrait être le



suivant : « Les communautés ethnoculturelles devraient se sentir libres d'exprimer leurs points de vue plus souvent ». Tous les répondants ont convenu que l'ensemble des Canadiens devraient constituer l'auditoire cible de la Journée canadienne du multiculturalisme; cependant, nombre d'entre eux ont mentionné que les jeunes devraient être particulièrement ciblés. Selon un répondant, « les Canadiens qui ne croient pas que le Canada devrait être multiculturel » devraient être davantage ciblés.

Succès de la Journée canadienne du multiculturalisme

On a demandé aux bénéficiaires du financement s'ils croyaient que leurs activités avaient contribué à l'atteinte de l'objectif global de la Journée canadienne du multiculturalisme, qui consistait à « rapprocher les Canadiens et les Canadiennes en vue de renforcer la compréhension et le respect mutuels ». La plupart des bénéficiaires (n=14) estimaient que leurs activités avaient apporté une contribution à l'objectif global de cette journée, puisque des personnes de divers horizons y avaient assisté; cependant, un bénéficiaire a mentionné que son événement avait contribué à cet objectif puisqu'il avait rassemblé les collectivités de la même ethnie.

On a demandé aux participants si la Journée canadienne du multiculturalisme avait réalisé son objectif général. Deux répondants estimaient que l'événement avait atteint son objectif, précisant qu'il avait rassemblé tous les Canadiens. Selon trois répondants, cette journée n'avait pas atteint ses objectifs. L'un d'entre eux a remis en question la raison d'être de l'événement, estimant que les Canadiens célébraient déjà leur patrimoine, et un autre a mentionné que « l'ensemble du Canada » n'en tirait pas profit. Selon un répondant, l'objectif de la Journée canadienne du multiculturalisme était très ambitieux pour la première année de sa mise en œuvre, mais que cet objectif se réaliserait au fil des ans. Deux répondants ont formulé des suggestions pour améliorer la possibilité de réaliser l'objectif, mentionnant que le gouvernement fédéral devrait déployer plus d'efforts promotionnels s'il voulait que l'événement soit un succès. En outre, selon un répondant, l'événement devait être inclusif et célébré partout au Canada, même dans les petites collectivités. Un autre répondant a souligné qu'il faudrait également célébrer les différences entre les provinces.

Impact sur les autres journées de célébration

Les répondants ont exprimé des opinions partagées en ce qui concerne l'impact que pourrait avoir la Journée canadienne du multiculturalisme sur la fête du Canada. Selon sept répondants, la Journée canadienne du multiculturalisme n'aurait pas d'impact sur la fête du Canada puisque les deux journées étaient distinctes. Neuf répondants estimaient que la Journée canadienne du multiculturalisme aurait un impact positif sur la fête du Canada puisque, entre autres, elle incluait tous les Canadiens, et elle pourrait servir à accroître le patriotisme et à encourager les collectivités ethnoculturelles à assister aux célébrations de la fête du Canada. Cependant, un répondant estimait que cette journée, un jour, ne serait plus nécessaire puisque les Canadiens n'auraient plus besoin d'être sensibilisés à la diversité. Selon trois répondants, la Journée canadienne du multiculturalisme aurait un impact négatif sur la fête du Canada. Deux d'entre eux estimaient que ces journées étaient trop rapprochées, qu'il n'y avait probablement pas suffisamment de temps pour les préparer toutes les deux et que les événements associés à



chaque journée pouvaient se faire mutuellement ombrage. Le troisième répondant a souligné le risque que les fonds alloués à la fête du Canada soient réduits. Selon un répondant, la Journée canadienne du multiculturalisme ne présentera pas d'avantages si elle devient plus importante que la fête du Canada, puisque « parfois, les Canadiens ont tendance à s'oublier ».

Un seul répondant a commenté l'effet que pourrait avoir la Journée canadienne du multiculturalisme sur la Journée nationale des Autochtones, estimant que cet impact serait positif si les deux journées « s'alimentaient mutuellement ». Dans l'ensemble, il semble que la plupart des répondants estimaient que la Journée canadienne du multiculturalisme pouvait avoir un impact positif sur les autres journées, à condition que le message inclue tous les Canadiens. Cependant, deux répondants se sont dit très préoccupés par l'ajout d'une Journée canadienne du multiculturalisme; selon un bénéficiaire, cette journée « ne sert qu'à brouiller les pistes », et selon un participant, elle « ne peut que diviser au lieu d'unifier les Canadiens ».